

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 7 DECEMBRE 2015, A FLEURIER, GRANDE SALLE DE LA FLEURISIA

---

**Présidence :** La présidente, Mme Nathalie Ebner Cottet (PS), étant excusée, c'est M. Pierre-Alain Wyss (PLR), vice-président qui dirige les débats.

Le vice-président ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2015
4. Modification partielle du plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus »
5. Règlement des finances
6. Crédit-cadre de fr. 190'000.- pour l'amélioration de la desserte forestière
7. Crédit-cadre de fr. 600'000.- pour le renouvellement du parc véhicules du service de la voirie
8. Crédit-cadre de fr. 800'000.- pour la réfection de toitures de plusieurs bâtiments
9. Budget 2016
  - a) Examen du budget de fonctionnement et des investissements
  - b) Délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2016
10. Communications du Conseil communal
11. Motions, propositions et projets d'initiatives communales
12. Résolutions
13. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le vice-président considère ce dernier comme accepté.

---

## 1. APPEL

Le vice-président demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

**Présents** : 32 membres.

- *Pour le PLR* : Alfred Bigler ; Denis Cherbuin ; Quentin Di Meo ; Johanna Eidam Vautherot ; Simon Eschler ; Jean-Paul Gattolliat ; Christelle Gertsch Macuglia ; Jean-Pierre Gfeller ; Benjamin Jaggi ; François Rosselet-Christ ; Jean-Michel Rossetti et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti (*en retard, arrivé à 19h04*) ; Pierre-Alain Devenoges ; Alban Gashi ; Antoinette Hurni (*en retard, arrivée à 19h05*) ; Romain Jeanneret ; Sylvain Kalombo-Meta (*en retard, arrivé à 19h14*) ; Ion Karakash ; François Oppliger (*en retard, arrivé à 19h15*) ; Sven Schwab ; Loris Vuilliomenet et Tolga Yonca.
- *Pour le POP* : Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher (*en retard, arrivée à 19h15*).
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Niels Rosselet-Christ (*en retard, arrivé à 19h14*) et Frédéric Schlosser.

**Excusé** : 8 membres – Mme Nathalie Ebner Cottet (PS) ; MM. Gilles Aeschimann (PLR) ; Simon Chédel (PLR) ; Eric Demarchi (PLR) ; Laurent Patthey (PLR) ; Laurent Helfer (PS) ; Thierry Miserez (POP) et M. Alexandre Willener (UDC)

**Vacant** : 1 siège PLR

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat et Mme Alexandra Schmied Fatton, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 23 spectateurs sont présents.

---

## 2. LETTRES ET PETITIONS

Le vice-président indique qu'il a reçu une correspondance de M. Jacques Kaeslin, à laquelle le Conseil général répond à la date de ce jour. Il précise qu'il tient ces échanges de courriers à la disposition des membres qui souhaiteraient en prendre connaissance. Il a également réceptionné la lettre de démission de M. Nicolas Stauffer (PLR) avec effet au 30 novembre 2015 et procède à sa lecture :

*« Madame la présidente,*

*Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil général de Val-de-Travers avec effet au 30 novembre 2015.*

*Je tiens à remercier les Autorités ainsi que le personnel communal pour la bonne gestion et la qualité des débats.*

*En vous remerciant et en vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la présidente, mes salutations distinguées.*

*Nicolas Stauffer »*

M. Cimenti (PS) prend place au sein de l'Assemblée.

---

## 3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2015

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

---

## 4. MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL DE BUTTES, SECTEUR « CHEZ MAURICE DESSUS »

Le vice-président donne la parole au chef du dicastère du développement territorial, de la vie associative et de la culture (DTVAC).

Mme Hurni (PS) prend place dans les rangs socialistes.

M. Christian Mermet (cc) souhaite expliquer les procédures en cours concernant le développement du projet de parc éolien à la Montagne de Buttes afin qu'il puisse prendre naissance. 3 procédures sont actuellement ouvertes en parallèle, au niveau cantonal et communal avec une procédure de la compétence de l'Exécutif et une seconde de celle du Législatif. Il relève que tous ces objets sont liés selon les buts poursuivis, mais les compétences ne sont clairement pas dans les mêmes cercles.

Au niveau cantonal, le canton a déjà adopté un plan directeur qui prévoit les zones d'implantation d'éoliennes. Ce plan a d'ailleurs déjà été approuvé par la Confédération. Le canton doit encore développer un plan d'affectation (PAC) qui doit reprendre toutes les contraintes qui sont imposées dans le cadre du parc éolien de la Montagne de Buttes. Dans le cadre de ce PAC, une séance

d'information publique a été organisée en octobre, à laquelle la population a été conviée. Cette séance a été annoncée dans la presse. Les documents de cette séance ont été publiés de manière à ce que les personnes concernées puissent émettre des remarques, qui ont été réceptionnées par le canton. Désormais, ces documents sont en cours d'adaptation à la lumière des commentaires reçus et seront ensuite publiés dès janvier 2016 afin de faire courir le délai de mise à l'enquête publique. Une fois les éventuelles oppositions traitées, cette procédure se terminera par les décisions du Conseil d'Etat. M. Mermet précise que c'est ce PAC qui était à disposition sous format papier, soit 2 classeurs fédéraux, au secrétariat du dicastère du DTVAC et également consultable sur Internet selon la note complémentaire du Conseil communal transmise à mi-novembre en annexe à son rapport à l'attention du Conseil général. Entretemps, le canton a retiré ces documents de son site Internet pour prendre en compte les remarques émises lors de la première consultation. M. Mermet précise qu'ils seront à nouveau disponibles, une fois corrigés, au début de l'année prochaine.

Une 2<sup>ème</sup> procédure, celle du permis de construire, se déroulera plus tard et quant à elle dépend des Exécutifs du Val-de-Travers. Cette procédure permet aux porteurs du projet de déposer les plans et présenter toutes les contraintes qui seront prises en compte. Ces plans seront également mis à l'enquête publique, via une annonce dans la Feuille officielle. Cette demande de permis de construire pourra donc faire l'objet d'opposition dans le délai habituel. A l'issue de ce délai, les éventuelles oppositions seront traitées et levées, puis le Conseil communal rendra sa décision.

En parallèle, une 3<sup>ème</sup> procédure est actuellement en cours, celle concernant la modification du plan d'aménagement local (PAL) de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus », soumise à l'approbation du Conseil général ce soir. Ce secteur est à ce jour affecté en zone de protection paysagère 2 (ZP2) et interdit toute construction. Cependant, pour les besoins du parc, il est nécessaire de construire un chemin non goudronné sur ce terrain afin de diriger ce projet de manière optimale en évitant des chemins détournant les obstacles qui engendreraient des nuisances plus accrues sur la faune et la flore. La modification proposée prévoit donc de modifier le règlement pour autoriser la création de chemins et la mise en place des câbles électriques souterrains transportant le courant produit par les éoliennes. Cette modification prévoit également un découpage différent de la zone permettant ainsi lors des travaux - si le PAC et le permis de construire sont acceptés - d'éviter que des machines n'empiètent sur la zone actuellement protégée. Cette modification du PAL de Buttes nécessite donc l'aval du Législatif et fera ensuite, à l'issue du délai référendaire, l'objet d'une mise à l'enquête publique. Tout comme pour les autres procédures menées en parallèle, ce changement pourra donc faire l'objet d'oppositions durant le délai prévu suite à sa publication dans la Feuille officielle. Les éventuelles oppositions seront traitées, retirées ou levées et s'ensuivra l'approbation et la sanction de ce PAL par le Conseil d'Etat. La question que doit donc se poser le Législatif est s'il accepte d'autoriser la construction d'un chemin sur cette zone et le passage des câbles électriques sous son tracé.

M. Mermet relève ensuite qu'un courrier électronique de M. Wilson a été réceptionné ce jour. Le Conseil communal l'a transmis aux membres du Conseil général. Ce message soulevait des questions sur la problématique de projections de glace par une machine ainsi que les accidents provoqués par les pales sur les oiseaux et les chauves-souris. M. Mermet précise que ces éléments sont pris en compte dans le projet, mais ils ne sont pas de compétences communales mais cantonales dans le cadre du PAC. Les réponses apportées aux problèmes de projection de glace sont données dans les documents liés au PAC qui seront mis à l'enquête au début de l'année prochaine. Il est entre autre proposé d'installer des éoliennes munies de pales chauffantes. Si de la glace est détectée, les pales se stopperont jusqu'au dégel de la glace. Afin de protéger au mieux la faune, il est proposé, de concert avec toutes les associations de protection de la nature, telles que WWF, Pro Natura, Bird Life, etc., tout un dispositif de radars et sonars stoppant les éoliennes durant les périodes sensibles de passages des oiseaux et de chauves-souris. Il cite l'exemple du fauchage des prés qui attirent les rapaces et précise que dans ces périodes l'éolienne concernée serait arrêtée pour éviter toute collision. Toutes ces informations sont traitées dans les documents liés au PAC. Il termine donc en précisant qu'il peut volontiers répondre à ce genre d'inquiétude tout en soulignant qu'il s'agit toutefois d'une compétence cantonale.

Entretemps, MM. Kalombo-Meta (PS), Niels Rosselet-Christ (UDC), Oppliger (PS) et Mme Vaucher (Les Verts) ont pris place au sein de l'Assemblée.

Le vice-président ouvre la discussion générale.

M. Eschler (PLR) relève que le PLR s'est bien penché sur le sujet. Il est favorable à sa large majorité à cette modification. Toutefois, 2 petits points méritent d'être soulevés même s'ils ne sont pas spécifiquement liés à l'ordre du jour de ce soir. Le premier concerne le plan d'aménagement de Val-de-Travers. Les membres du Conseil général l'ont souvent relevé lors des modifications des réglementations liées aux différents plans d'aménagement. Le groupe PLR attend toujours patiemment une vision globale en la matière au niveau de l'ensemble de la commune et ainsi éviter de recourir au saucissonnage. Le second point concerne les zones ZP2. Pour historique, M. Eschler explique qu'elles sont apparues un peu par hasard, suite à une obligation de la Confédération. Chaque commune devait placer un pourcentage de zones de protection paysagère en fonction de son territoire et de sa surface agricole. Chaque commune, sans passer forcément par une consultation des milieux concernés, a placé ces zones où bon lui semblait. Malheureusement, il n'y a pas que des projets éoliens qui sont touchés par ces zones mais également des exploitations agricoles qui envisagent par exemple des extensions ou des remaniements de leurs structures. Aussi, il s'interroge sur les raisons qui font que de telles modifications avancent plus vite pour des projets éoliens que pour un projet d'une simple construction ou extension de rural. Il ne souhaite pas prendre en otage cet ordre du jour mais souhaite que les autres dossiers concernés par de telles protections avancent aussi.

M. Vaucher (POP) relève que c'est avec plaisir que son groupe voit ce projet d'implantation d'éoliennes au Mont-de-Buttes avancer, tant il est vrai que le recours aux énergies renouvelables est indispensable pour l'avenir. Le fait de pouvoir diversifier ces sources, hydroélectrique, éolien, photovoltaïque, biogaz, bois, etc. est un atout qu'il faut jouer. Sans oublier toutefois que la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas ! Par conséquent, le groupe POP accepte l'entrée en matière et acceptera avec enthousiasme cette modification du plan d'aménagement.

M. Jeanneret (PS) fait l'intervention suivante : *« Nous nous prononçons donc ce soir sur une modification partielle du plan d'aménagement du secteur « Chez Maurice Dessus » à Buttes. Les enjeux de cette modification sont d'une importance toute relative contrairement au sujet sérieux et émotionnel que représente l'avenir énergétique du Val-de-Travers. Un avenir éolien soutenu par la population autant cantonale que communale lors de la votation du mois de mai 2014.*

*Pas question pour nous ce soir de se saisir de cette modification d'aménagement et d'initier un débat sur l'implantation éolienne dans notre région. Il s'agit ici du déroulement normal attribué à ce type de dossiers et nous remercions le Conseil communal de distiller au travers de ce rapport quelques informations relatives à l'avancement de ce projet. Ce format plus digeste et aéré que les 2 classeurs fédéraux mis à notre disposition par le Conseil communal nous permet de nous mettre à jour sur ce dossier. Nous y apprenons notamment la suppression d'une éolienne jugée dangereuse pour les oiseaux migrateurs et le projet d'enfouissement bienvenu des lignes électriques. Nous saluons ici ces initiatives visant à limiter au mieux l'impact écologique de ces installations.*

*Le groupe socialiste acceptera donc l'arrêté portant sur la modification partielle du plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus ».*

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) s'excuse entre parenthèse pour son retard. Il s'exprime ensuite en ces termes : *« Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour le rapport présenté.*

*La modification partielle du plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus », nous paraît être une saine façon de procéder ; chemins de constructions provisoires, préservation du mieux possible de l'environnement local, le projet d'aménagement est un excellent compromis*

*entre la transition énergétique, approuvée en votation par le peuple neuchâtelois et la protection de l'environnement et nos paysages.*

*C'est un signe encourageant de la volonté d'aller de l'avant avec les énergies vertes, tout en tenant compte des préoccupations de la population quant à l'impact sur les paysages.*

*Fort de ces conclusions, le groupe UDC approuvera en majorité la modification telle que proposée dans ce rapport. »*

*M. Santiago (Les Verts) prend la parole à son tour : « La modification partielle du PAL qui nous est demandée résulte principalement de l'implantation de l'éolienne S19 à l'Est du projet de parc éolien. Cette implantation pour une seule éolienne nécessite de construire un nouveau chemin d'accès, d'abattre des haies et bosquets et de rogner une superficie de 7'000 m<sup>2</sup> dans la zone existante de protection paysagère P2. A première vue, l'impact écologique paraît modéré et acceptable, puisqu'il est prévu certaines compensations pour les murs en pierres sèches et les haies et bosquets, et de ne pas goudronner la route.*

*Mais avant de nous positionner sur cette demande précise, nous avons voulu prendre plus ample connaissance de l'ensemble du projet de parc éolien, tel que présenté dans le rapport sur l'aménagement et le rapport d'impact sur l'environnement du 31 août 2015. Celui-ci détaille en quelques 278 pages bon nombre de points sur les différents impacts en phase de construction et en phase d'exploitation concernant le paysage, le bruit, les forêts et pâturages boisés, la faune, les terres agricoles, etc., avec aussi des propositions pour compenser certains impacts.*

*Il convient également de rappeler que ce premier parc pour le Canton de Neuchâtel se veut exemplaire, que le développement de l'éolien doit se faire par et pour la population, et donc de manière raisonnable et raisonnée. C'est en tout cas le message des Autorités politiques que nous avons retenu de la séance d'information au public du 21 octobre dernier.*

*Or, si on constate effectivement dans le rapport que les promoteurs se préoccupent du sort par exemple de l'alouette lulu, des pipistrelles et des sérotines ou encore de la reconstruction des murs en pierres sèches, ce qui est bien en soi, nous avons toutefois l'impression que concernant les nuisances, le bien-être de tous les habitants de la Montagne de Buttes paraît moins prioritaire.*

*Nous considérons par exemple que la problématique des infrasons et des sons de basse fréquence n'est pas correctement prise en considération, et que de ce fait certaines éoliennes sont parfois implantées trop près des habitations, à moins de 500 mètres. D'ailleurs il s'avère que la Conception fédérale concernant la planification du développement éolien n'est qu'à l'état de projet. La Confédération admet elle-même dans son projet que certaines questions doivent encore être approfondies, la question du bruit notamment.*

*Bien entendu il ne s'agit pas pour nous de contester les innombrables équations employées dans le rapport pour faire les simulations, qui ne sont d'ailleurs que des modélisations avec toutes les incertitudes que cela comporte. Mais lorsqu'on lit en page 173, je cite : « Les bâtiments habités les plus proches se situent à plus de 250 m de distance. Selon les données disponibles, les infrasons ne sont pas perceptibles aux habitations. Aucune étude supplémentaire n'est requise. », permettez-nous d'être plutôt sceptiques sur cette conclusion hâtive, sachant que des chercheurs indépendants préconisent aujourd'hui au minimum 1'500 mètres voire même bien davantage.*

*Au contraire nous estimons qu'une étude complémentaire indépendante, avec des mesures effectives de terrain, doit être menée pour évaluer correctement les effets des ultrasons et sons de basse fréquence et pouvoir les minimiser.*

*Notre groupe déplore en outre 2 éléments qui n'ont pas été suffisamment pris en considération pour ce qui constitue le groupe de suivi ;*

- ✓ d'une part les habitants de la Montagne de Buttes n'y sont pas représentés, alors qu'ils seront en première ligne pour devoir subir les nuisances ;*
- ✓ d'autre part, il nous paraît indispensable d'intégrer dans ce groupe de suivi un-e médecin de l'environnement, qui a les compétences pour pouvoir statuer valablement sur la question des nuisances sonores, leur niveau d'acceptabilité et les problèmes de santé qu'elles pourraient générer.*

*Pour en revenir à l'éolienne S19, elle induit clairement plusieurs impacts négatifs, qui ne peuvent pas être tous compensés, même en prenant en compte l'ensemble du projet :*

- ✓ *elle se situe en effet à moins de 500 mètres d'une habitation,*
- ✓ *la perte nette de 7'000 m<sup>2</sup> dans la zone de protection, à laquelle il faut rajouter le chemin d'accès à construire d'au moins 1'500 m<sup>2</sup>,*
- ✓ *elle péjore de manière significative l'impact visuel depuis le village de Buttes,*
- ✓ *elle se situe aussi à moins de 95 m d'une lisière de forêt, ce qui nécessite une dérogation,*
- ✓ *et en comparaison des autres turbines, elle comporte un risque accru de mortalité envers les chauves-souris.*

*Par conséquent notre groupe considère qu'avec ces inconvénients qui ressortent du rapport officiel lui-même, il est préférable de renoncer à l'implantation telle que prévue de cette éolienne S19, et que le parc éolien peut parfaitement s'en passer. Pour ces raisons nous refusons donc l'entrée en matière sur cette demande de modification du plan d'aménagement local. »*

M. Mermet (cc) remercie tout d'abord les groupes pour leur accueil majoritairement favorable. Pour la zone ZP2, il est d'accord avec le rapporteur du groupe PLR quant à son analyse. Il conçoit que quand les Autorités ont validé ces zones, elles les ont certainement traitées légèrement sans réellement mesurer leurs conséquences sur le secteur agricole. Toutefois, il précise que, dans le cadre de ce projet de parc éolien, la modification de cette zone reste relativement modeste. En finalité, elle est maintenue tout en y autorisant le passage d'un chemin. Au sujet de la problématique liée à l'exploitation touchée, M. Mermet relève que cela est plus complexe. Tout d'abord, il s'agit d'une exploitation entière qui est concernée. Des solutions paraissant simples sont envisagées, mais force est de constater que les solutions simples ne le sont jamais en soi ! En effet, une des options envisagées est de déplacer cette zone de protection sur une autre exploitation. Finalement le fait de déplacer le problème chez son voisin est certes pratique, mais le voisin n'est pas toujours aussi enthousiaste. Une variante plus élégante est recherchée afin que ce projet de construction puisse démarrer au printemps de l'année prochaine, dans des conditions acceptables par tous. Des échanges nourris avec les associations à l'origine des oppositions qui ont bloqué ce projet sont en cours.

Pour revenir au projet éolien, il tient à remercier les groupes pour leur lecture. Il rappelle que toutes les questions qui ont finalement été évoquées sont du ressort cantonal et à traiter dans le cadre du PAC. Il apprécie les remarques faites qui sont très intéressantes. Il trouve néanmoins dommage que les commentaires des Verts n'aient pas été envoyés dans le cadre de la consultation mise en place durant la séance publique. M. Mermet a en effet le souvenir d'avoir lu tous les documents, mais de ne pas avoir vu passer les interrogations des Verts. Il aurait été plus judicieux de les adresser à l'Autorité compétente plutôt que dans cette procédure concernant le secteur « Chez Maurice Dessus ». Il tient à rassurer sur le fait que les demandes faites aujourd'hui concernant les riverains ont été entendues. Elles ont été incluses dans le projet qui est actuellement en cours de modification. L'impact sur les riverains est un élément important auquel il faut être attentif. Il tient toutefois à souligner qu'une séance invitant les riverains a été organisée. Cette dernière a cependant réuni peu de personnes. Il est pourtant essentiel d'avoir un retour de leur part.

Par ailleurs, il précise que le rapport prévoit d'inclure des personnes fixes et également de pouvoir s'associer de toutes les compétences nécessaires. Aussi, si des questions fortes devaient apparaître dans le domaine médical, il pense que, dans le cadre de ce processus et d'entente avec le canton et des différentes autorités impliquées dans le suivi, il sera possible d'y apporter des réponses en associant les personnes compétentes. Sans allonger davantage puisqu'il ne s'agit pas ici de traiter ces questions dans le cadre de cet objet, il souhaite simplement assurer que ces questions sont importantes et ont été entendues. Il espère donc que le groupe des Verts fera part de ses remarques dans le cadre de la mise à l'enquête du PAC, prévue au tout début 2016.

M. Santiago (Les Verts) souhaite simplement remercier le chef de dicastère pour avoir confirmé que les propos tenus en séance publique ont bien été intégrés au procès-verbal. Effectivement, il conçoit

que cela ne concerne que la procédure cantonale. S'il s'est permis de le rappeler ce soir, c'était simplement parce que tout le monde n'était pas présent. Cela fait donc partie, à son sens, d'un dialogue entre les Autorités et les gens concernés. Il relève la remarque de M. Mermet qui informe que les citoyens de la Montagne de Buttes n'étaient pas présents en nombre, mais il tient à soulever qu'ils s'interrogent tout de même et qu'ils s'approchent des représentants des Verts. Aussi, il est d'avis que ce débat doit être nourri dans tous les sens et qu'il ne s'en portera que mieux.

La parole n'étant plus demandée, le vice-président passe au vote d'entrée en matière, étant donné qu'elle est combattue. Cette dernière est acceptée par 27 oui contre 3 non et une abstention. Il passe ensuite au vote d'ensemble. **C'est par 27 oui contre 3 non et une abstention que le Conseil général accepte l'arrêté portant modification du plan d'aménagement local de Buttes, secteur « Chez Maurice Dessus », incluant le plan, tel que soumis.**

Une nombreuse partie du public quitte la salle après le traitement de ce point.

---

## 5. REGLEMENT DES FINANCES

Le vice-président donne la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Frédéric Mairy (cc) rappelle tout d'abord que depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, nous vivons sous le règne de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), qui introduit de nouvelles dispositions financières, notamment l'obligation de se doter de mécanismes contraignants de gestion des finances communales. Pour notre commune, cette loi introduit peu de nouveautés mais le Conseil communal a souhaité en profiter pour regrouper dans un seul document l'ensemble des dispositions financières qui régissent notre commune. Certaines étant contenues dans le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances, d'autres dans le règlement général de commune. Aussi, le Conseil communal a souhaité saisir cette opportunité pour regrouper ces notions dans un seul document qui se veut le plus complet possible afin de servir comme base de travail à l'avenir pour toutes les questions financières ayant trait au fonctionnement de Val-de-Travers.

La LFinEC introduit plusieurs nouveautés qui ont déjà été mises en application. Il cite parmi celles-ci la planification financière quadriennale, la nomination de l'organe de révision, ou encore le recours aux crédits-cadres notamment pour les projets éligibles au titre de la nouvelle politique régionale (NPR). Ce dernier outil peut maintenant reposer sur des dispositions plus claires au niveau communal et cela sera évoqué notamment lors de l'examen des points suivants de l'ordre du jour.

L'élément le plus important par rapport à ce règlement des finances, c'est principalement celui qui a trait aux mécanismes de maîtrise des finances. Il rappelle que Val-de-Travers s'est doté très tôt d'outils visant à maîtriser ses finances, avec à la fois un outil qui permet de limiter les déficits et un autre permettant de limiter l'endettement. La seule demande que fait la LFinEC est de disposer d'outils sans en préciser davantage. Le service cantonal des communes a quant à lui émis des recommandations en matière d'outils à mettre en place. Le Conseil communal a ainsi pu constater que les outils instaurés par le canton sont beaucoup plus larges que ceux appliqués à Val-de-Travers. En effet en ce qui concerne la limite de déficit notamment, la règle retenue en 2009 limite aux 5% de la fortune nette alors que le service des communes propose d'augmenter ce plafond à 10% en ne prenant non plus la fortune nette comme référence, qui est une donnée qui disparaît avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), mais en liant au capital propre qui élargit la base de référence. Le Conseil communal se trouvait donc devant une proposition visant à assouplir le dispositif mis en place en doublant potentiellement le plafond de limite de déficit. Par rapport à cette proposition, dans un premier temps, le Conseil communal a souhaité rester sur la ligne qui était la sienne, c'est-à-dire une limite plafonnée à 5% du capital propre et ainsi de ne pas profiter de cette possibilité de l'assouplir. Le Conseil communal s'est ensuite rendu compte que si cette proposition venait du canton, elle ne venait pas non plus par hasard et qu'elle tenait compte du contexte particulièrement difficile dans lequel les collectivités allaient évoluer les années prochaines. C'est pour cette raison qu'il a finalement décidé de s'y rallier, avec une limite de déficit portée

temporairement à 10% du capital propre avec des dispositions transitoires qui ramènent progressivement par paliers jusqu'en 2019 la limite de déficit aux 5% connus à ce jour. De l'avis du Conseil communal, il y a tout intérêt à rester plus strict que ce que permet le canton. Il est tenu compte ici des moyens qui sont ceux de notre commune, plus limités que pour d'autres. Il est important, tel que répété chaque année lors des boucllements comptables, de terminer sur des résultats positifs, si possible largement positifs car ils permettent de continuer de mener une politique intense de soutien au développement de Val-de-Travers. C'est pour ces raisons que figurent au dernier chapitre du projet de règlement ces dispositions transitoires qui proposent de revenir par palier aux mécanismes adoptés en 2009. Le Conseil communal a également souhaité maintenir un mécanisme de maîtrise des finances lié au frein à l'endettement avec un plafond des investissements fixé chaque année. Là aussi, l'Exécutif se montre plus strict que les recommandations cantonales. Il trouve en effet qu'il est important de rester attentif à cet élément qui porte ses fruits depuis la fusion de Val-de-Travers, notre dette ayant diminué et notre fortune ayant augmenté. Cette rigueur est donc importante et il se permettra de le rappeler lors de l'examen du budget car cela permet à notre commune d'affronter des exercices qui s'annoncent plus difficiles que d'autres. C'est pour cela que le Conseil communal propose de travailler dans cette direction avec un objectif maintenu à la barre des 5% qui sera atteint en 2019 au plus tard. Avec le projet de budget présenté ce soir et compte tenu des amendements qui découlent des décisions du Grand Conseil, le déficit avoisine les 7% du capital propre. C'est donc finalement un budget bien en-dessous de la limite fixée, mais le Conseil communal préfère avancer avec prudence. C'est une prudence qui se retrouve dans la proposition de la commission des règlements (CREGL) qui a jugé bon d'introduire également la possibilité de déroger aux dispositions transitoires et c'est une proposition à laquelle le Conseil communal souscrit volontiers.

Les seuls éléments sur lesquels le Conseil communal souhaite encore attirer l'attention du Législatif concernent le préfinancement, disposition déjà connue car cet outil a été utilisé pour Prévoyance.ne ou encore pour le passage au principe d'échéance, et la possibilité de créer des réserves de politique conjoncturelle dont le premier usage a été réalisé au boucllement de l'exercice 2014. Voilà donc les points essentiels qui constituent ce projet de règlement. M. Mairy reviendra volontiers en détail sur les éléments que souhaiterait soulever le Conseil général.

Le vice-président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Schwab prend la parole en sa qualité de président de la commission des règlements (CREGL) : *« Mon intervention sera d'autant plus brève que le menu du jour est encore copieux et que, finalement, l'activité de la CREGL dans ce dossier a été relativement mesurée. »*

*Notre commission s'est penchée à 2 reprises sur le projet de règlement des finances, les 24 septembre et 19 novembre 2015. Lors de ces 2 séances, le chef du dicastère de l'économie et des finances, M. Frédéric Mairy, était présent. A ces occasions, il nous a présenté le règlement, fourni des explications et donné des réponses extrêmement claires.*

*Je ne reviendrai pas sur le règlement en tant que tel et dans le détail. Mais je relèverai les points suivants :*

- ✓ *La commission a salué le travail du Conseil communal et sa volonté de regrouper toutes les dispositions financières dans un seul règlement. Il en ressort une structure claire et finalement très pédagogique.*
- ✓ *Lors de la première séance, la commission a proposé des amendements au projet, tous acceptés et intégrés par le Conseil communal dans le projet qui nous est présenté ce soir. En particulier, nous avons proposé d'insérer l'article 4.7 alinéa 3 relatif à l'acquisition des immeubles par voies d'enchères publiques, qui ne s'y trouvait initialement pas.*

*Lors de notre deuxième séance, nous avons examiné une nouvelle proposition du Conseil communal, en lien avec la fixation du plafonnement du déficit à 10% du capital propre, plafonnement dégressif jusqu'en 2019 où il sera de 5%. Cette modification a emporté l'adhésion de l'unanimité de la CREGL. Tous les membres présents ont en effet considéré que ce plafond était raisonnable au vu de nos prochaines échéances budgétaires.*



*Enfin, en raison de ce plafonnement dégressif, la commission a considéré que l'article 3.10 devait être quelque peu modifié. Toutefois, comme le projet avait déjà été présenté à la CGF et que la convocation du Conseil général était déjà partie, cette modification doit faire l'objet d'un amendement à adopter par notre Législatif. Ainsi, le nouvel article 3.10 alinéa 1 se présente désormais comme suit :*

Amendement de la CREGL, article 3.10, alinéa 1

*Dérogation*            **Art. 3.10** <sup>1</sup>Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut renoncer au respect des limites fixées aux articles 3.3, ~~et 3.7 ci-dessus~~, **9.1 à 9.4**, ainsi qu'à l'application du report des dépassements prévus à l'article 3.5.

*Cet amendement a pour but de soumettre les dispositions transitoires des articles 9.1 à 9.4 au même régime dérogatoire que les articles 3.3 et 3.7, dans un objectif de cohérence.*

*Au nom de la CREGL, je vous remercie donc d'accepter cet amendement et le règlement des finances. »*

Mme Eidam Vautherot (PLR) prend la parole à son tour : « *Le groupe PLR a pris connaissance du rapport relatif à l'adoption d'un règlement des finances basé sur celui de la LFinEC, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.*

*Le groupe PLR s'est penché sur 2 points du règlement en particulier, à savoir le point 4.7 alinéa 3 et le chapitre 9 des dispositions transitoires.*

*Si le premier point n'a pas soulevé de remarque particulière, le second a quant à lui suscité le débat. Le groupe PLR s'est demandé s'il ne fallait pas conserver la limite actuelle à 5% et demander une dérogation pour 2016 ; il s'est également rappelé que déroger à cette limite n'était pas dans ses habitudes. Finalement, le groupe PLR a choisi d'attendre les résultats des comptes MCH2 afin d'avoir un budget de recul, il a choisi de se montrer raisonnable en ne demandant pas au Conseil communal non pas de dégraisser les comptes mais de les désosser pour 2016.*

*Le groupe PLR se montrera ferme quant au pourcentage de limite fixé pour chaque année et le Conseil communal aura pour tâche de s'y tenir.*

*Le groupe PLR acceptera l'adoption de ce règlement dans sa majorité. »*

M. Vaucher (POP) relève que ce nouveau règlement découlant de la LFinEC semble un excellent outil. Le groupe POP apprécie particulièrement l'élargissement de la notion de crédit-cadre qui permet de planifier sur le moyen terme, sans revenir systématiquement devant le Conseil général pour chaque réparation de bâtiments, achat de véhicules, etc. De plus, cette souplesse permet de coller à la réalité des tâches à accomplir, de profiter d'opportunités d'achats et de clarifier les tâches des diverses commissions, séparant clairement les tâches financières et techniques. Par conséquent, le groupe POP entre en matière et accepte le règlement tel que présenté.

Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole à son tour : « *Pour aborder ce nouveau règlement communal, il faut avoir des compétences non seulement de juriste, mais aussi d'économiste et de financier ! Autant dire que pour notre part, on nage quelque peu dans la semoule ...*

*Heureusement semble-t-il, les explications permettent de comprendre que les pratiques vont peu évoluer dans le fond pour Val-de-Travers, puisque certaines dispositions avaient déjà été appliquées de manière anticipée. Au final, on retient en particulier l'introduction du MCH2 et un toilettage des dispositions financières existantes.*

*De même que le recours à une limite du déficit pour le compte de fonctionnement momentanément moins contraignante, à 10% au lieu du 5% « historique », ce qui tombe particulièrement bien car compte tenu de la conjoncture, c'est le budget 2016 tout entier qui serait dans une situation inextricable.*

*Nous sommes donc disposés à l'accepter avec les derniers amendements, en faisant confiance au Conseil communal et à la CREGL. Toutefois ce nouveau règlement suscite au sein de notre groupe des commentaires et des interrogations d'ordre très général ; aussi permettez-nous de vous en faire part brièvement, sachant qu'elles resteront probablement sans réponse pour l'heure.*

*Le MCH2 vise à une harmonisation des pratiques comptables et à davantage de transparence des finances publiques, ce qui en soi est souhaitable, mais on craint d'assister par ce biais à une financiarisation du fonctionnement communal, tendance libérale qui n'est pas sans danger. A quand une notation des collectivités au niveau communal par des agences financières qui n'ont en vue que le résultat final ? Est-il judicieux de vouloir tendre vers une notation par une agence de style « Standards and Poor » de la gestion du ménage des collectivités ?*

*Si cela facilite les comparaisons et les analyses statistiques, cela pourrait aussi accroître la concurrence et la compétition entre collectivités. Pour une région périphérique comme la nôtre, dans un canton excentré, on ne voit pas ce que cela pourra apporter de bénéfique... On dépend toujours de la solidarité intercommunale, via la péréquation, et dans le contexte conjoncturel actuel difficile, on va encore être mis davantage sous pression. »*

M. Oppliger (PS) fait l'intervention suivante : *« Nous nous sommes penchés sur le nouveau règlement des finances de notre commune. Comme cela figure dans le rapport du Conseil communal, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes, c'est l'occasion de regrouper les dispositions financières dans un même règlement pour le mécanisme de maîtrise des finances communales et les articles relatifs aux finances de notre actuel règlement général de commune. En se basant sur un règlement type rédigé par le service des communes et adapté à notre commune tout en restant dans le cadre de la loi, nous avons à nous prononcer sur ce règlement de nos finances.*

*Le rapport du Conseil communal très précis et complet nous a grandement facilité la tâche, merci au Conseil communal et au personnel de l'administration pour leur travail.*

*Nous pouvons saluer la volonté du Conseil communal de se donner des contraintes assez sévères pour maîtriser les finances communales et afin de ne pas devoir déroger à un règlement avant même d'être adopté par notre Autorité, il est proposé une adaptation du règlement.*

*Le budget ne répondant pas aux exigences du mécanisme de maîtrise des finances de notre commune, la décision fut prise d'utiliser, la possibilité offerte par la LFinEC et le service des communes d'élaborer un déficit budgétaire de 10% du capital propre tout en revenant d'ici à 2019 au taux de 5%, tolérance définie dans le présent règlement. Sachant que la proposition du Conseil communal fait preuve de rigueur, nous devons appuyer l'acceptation du règlement.*

*La rédaction du budget proposé ce soir répond déjà aux exigences de la LFinEC et du MCH2, ce qui modifie sa présentation et en rend ardue la lecture.*

*Le groupe socialiste approuvera l'amendement ainsi que le règlement des finances. »*

M. Mairy (cc) remercie tout d'abord l'ensemble des groupes pour leur entrée en matière positive ainsi que la confiance témoignée envers l'Exécutif, y compris dans la mise en œuvre de dispositions transitoires. Sans ouvrir un grand débat sur les questions soulevées et légitimes des Verts, il confirme effectivement que le MCH2 présente des budgets plus techniques qui permettront des comparaisons plus faciles entre collectivités publiques avec peut-être les risques évoqués, mais aussi la possibilité de mieux connaître et mieux documenter les différences entre les collectivités. Le groupe des Verts a évoqué à juste titre la péréquation pour une commune comme la nôtre, il précise dès lors que c'est aussi en pouvant se baser sur des indicateurs harmonisés qu'il sera possible de mieux percevoir les besoins des différentes communes neuchâteloises.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe à l'examen de détail de ce règlement. Il précise que nous sommes en présence d'un amendement tel que développé par le président de la CREGL.

## Amendement de la CREGL, article 3.10, alinéa 1

*Dérogation*      **Art. 3.10** <sup>1</sup>Sur proposition du Conseil communal, le Conseil général peut renoncer au respect des limites fixées aux articles 3.3, et 3.7 ~~ci-dessus~~, **9.1 à 9.4**, ainsi qu'à l'application du report des dépassements prévus à l'article 3.5.

Cet amendement n'étant pas combattu, le vice-président le considère comme accepté.

La suite de l'examen de détail ne suscitant aucun commentaire, le vice-président passe finalement au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le règlement des finances**, tel que rapporté ci-devant.

---

## **6. CREDIT-CADRE DE FR. 190'000.- POUR L'AMELIORATION DE LA DESSERTE FORESTIERE**

Le vice-président donne la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Mairy (cc) relève que sur la base de notre règlement des finances fraîchement adopté, nous allons pouvoir inaugurer une nouvelle manière de travailler, par le biais de ces crédits-cadres, 3 demandes différentes étant présentées ce soir. Le but des ces crédits-cadres est d'avoir une nouvelle approche qui permet de remettre davantage de compétences dans les mains du Conseil communal et des commissions spécialisées, tout en offrant aussi au Conseil général plus de transparence sur des objets sur lesquels il n'avait auparavant que peu d'explications. C'est le cas typiquement de l'entretien de la desserte forestière où par le passé ces travaux une fois effectués ne figuraient que dans les comptes et pour lesquels le Conseil général ne disposait pas de la vision des travaux qui allaient être menés. L'avantage de mettre en route maintenant ce travail par crédit-cadre est qu'il est possible de faire coller des enveloppes sur une période de 4 ans, soit l'équivalent d'une législature, ce qui est intéressant.

En matière de desserte forestière, M. Mairy précise que ce sont des travaux entièrement couverts par des prélèvements à la réserve. Réserve qui est alimentée par un prélèvement sur chaque vente de bois, ainsi que par des subventions sur certains types de desserte. Ces travaux n'ont donc pas d'impact sur le budget de fonctionnement communal. Le rapport y relatif mentionne la liste qui offre justement la vision des travaux projetés pour ces prochaines années. Cette liste permet au Conseil communal, en l'occurrence avec l'ingénieur forestier de l'arrondissement qui est responsable de superviser l'exécution de ces travaux, de les étaler dans le temps, peut-être d'en reporter un ou d'en anticiper un autre si les conditions sont réunies. Ce type d'objets se prête très bien à ce processus qui apporte davantage de transparence au Législatif.

Le vice-président ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Hurni (PS) fait l'intervention suivante : « *Comme vous venez de l'entendre, les objets 6, 7 et 8 prévus à l'ordre du jour concernant tous une votation pour un crédit sous forme d'un crédit-cadre.*

*En ce qui concerne l'objet du point 6 de l'ordre du jour, il s'agit d'une demande de fr. 190'000.- pour l'amélioration de la desserte forestière communale.*

*Quoique ce système du crédit-cadre ne soit pas nouveau, la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le met en avant comme outil permettant une action à long terme et une vision plus adéquate des ressources à engager dans un domaine d'investissement. Le rôle du Législatif devient plus stratégique, celui des employés responsables dans le domaine en question gagne en souplesse, en adaptabilité et en efficacité*

*opérationnelle. Avec le groupe socialiste, je me réjouis de ce progrès mis à disposition d'une gestion quadriennale de nos communes.*

*En matière forestière, la Commune de Val-de-Travers prévoit jusqu'en 2018, 9 actions déclinées en pistes de débardage, en réfection et en réhabilitation et portant donc sur un montant de fr. 190'000.-, financé par des subventions.*

*Le groupe socialiste a pu vérifier que cette somme contribue aux 4 fonctions clés des forêts communales et que les conventions à établir avec le canton répondent à 6 objectifs généraux, correspondant au respect de notre patrimoine forestier, à son entretien et à sa mise en valeur.*

*Aussi le groupe socialiste s'engage à voter les articles 1, 2 et 3 de mise en pratique du crédit-cadre pour les investissements forestiers 2016-2019. Merci de votre attention. »*

M. Vaucher (POP) indique que son groupe exprimait dans sa précédente intervention tout le bien qu'il pensait des crédits-cadres. Voici, aux points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour, 3 utilisations judicieuses de cet outil. Ces 3 crédits-cadres sont justifiés et c'est pourquoi il ne prendra la parole qu'une seule fois, pour dire qu'il entre en matière et accepte les arrêtés relatifs aux 3 crédits-cadres présentés.

M. Jean-Paul Chédel (UDC) s'exprime en ces termes : *« Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour les différents rapports présentés.*

*Dans l'ensemble, ces rapports sont tout à fait satisfaisants. Les projets pour lesquels un financement est demandé sont raisonnables et nécessaires au bon fonctionnement des affaires courantes.*

*Nous saluons par ailleurs, le mécanisme de demande de crédits-cadres qui permet de faciliter les démarches pour le financement de tels projets.*

*Nous nous réjouissons également de la volonté du Conseil communal d'investir dans les technologies photovoltaïques, dans le cadre des rénovations de ses bâtiments. C'est un premier pas concret vers une approche plus écologique, mais aussi plus économique de la consommation d'énergie. Une telle approche sert également à montrer l'exemple quant aux responsabilités que nous avons face aux défis climatiques de ce siècle et permet, à terme, de réaliser d'importantes économies, qui pourront, et nous y veillerons avec attention, être répercutées en faveur des contribuables de notre commune.*

*Le groupe UDC est en accord avec le contenu desdits rapports et approuvera les arrêtés tels que présentés. »*

M. Bigler (PLR) en remplacement de M. Aeschmann malade, a l'honneur de lire son rapport : *« Au nom du groupe PLR, permettez-moi de rapporter pour les 3 objets ayant recours aux crédits-cadres.*

*Le groupe PLR est très content de voir que le Conseil communal a recours à ce type de crédit. En effet, cette démarche a pour nous plusieurs avantages. Enfin, les objets pour lesquels nous avons une vision sur plusieurs années. Ceci permet au Conseil communal de mieux planifier, les acquisitions ou travaux selon les degrés d'urgence et non pas sur le calendrier politique. Cette démarche renforce les responsabilités des commissions ad-hoc et les rend de ce fait plus attractives, et finalement décharge un peu le Conseil général qui ne doit plus être consulté pour chaque objet individuellement et discuter de la couleur du tracteur ou du type de tuiles.*

*Pour ces raisons et vu que nous avons trouvé toutes les réponses à nos interrogations dans les différents rapports, le PLR acceptera d'entrer en matière et les arrêtés sur les crédits-cadres pour l'amélioration de la desserte forestière, le renouvellement du parc des véhicules et pour les réfections des toitures. »*

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime au nom de son groupe tout en précisant qu'il se prononcera sur chaque objet de manière séparée, puisque les compléments et le niveau de détail n'est pas tout à

fait le même dans les 3 rapports : « Par rapport à l'amélioration de la desserte forestière, à l'heure où le sapin sera bientôt roi, le Conseil communal nous rappelle le rôle multifonctionnel de notre forêt, ses fonctions-clés - essentielles, mais souvent invisibles à nos yeux - alors que la réalité nous démontre que l'économie forestière est en crise. Les prix s'effondrent et les charges augmentent. Ici peut-être plus qu'ailleurs les conditions d'exploitation sont relativement complexes. Les différentes réfections de chemins et pistes de débardage devraient donc faciliter l'extraction de nos bois.

*Pour ce qui est du crédit même, le niveau de détail est relativement élevé tant sur le plan financier que des échéances, si bien que nous nous interrogeons sur la nécessité d'activer le principe du crédit-cadre dans ce cas. A la rédaction du rapport, les accords de prestations quadriennaux étaient en cours de finalisation. Avant de nous prononcer formellement, le Conseil communal peut-il juste nous assurer que la subvention RPT de la Confédération est bien acquise ? Merci. »*

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leur entrée en matière favorable. A la seule question soulevée, il précise donc à l'attention du groupe des Verts que la subvention est bien acquise et qu'il n'y a pas de remise en question sur l'ensemble des projets présentés. Il n'y aura pas de mauvaise surprise à l'issue de cette période quadriennale. Les Verts s'interrogent également sur l'opportunité d'utiliser l'outil du crédit-cadre, il conçoit que le Conseil communal aurait pu continuer comme avant, soit que ces crédits n'apparaissent que lors du bouclage des comptes, mais dans la volonté d'améliorer la qualité des informations qu'il peut transmettre, le Conseil communal trouvait intéressant de le faire et cela permet aussi de rappeler, comme le groupe des Verts l'a fait, l'importance de l'amélioration de la desserte forestière surtout dans une région comme la nôtre ! L'exploitation forestière n'est ainsi plus uniquement évoquée lors du bouclage des comptes et cela permet de mieux percevoir les investissements à mettre en œuvre pour continuer d'exploiter correctement nos forêts.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président procède à l'examen de détail puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif au crédit-cadre pour les investissements forestiers 2016-2019**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **7. CREDIT-CADRE DE FR. 600'000.- POUR LE RENOUELEMENT DU PARC VEHICULES DU SERVICE DE LA VOIRIE**

Le vice-président donne la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fatton (cc) ne reviendra pas sur la notion du crédit-cadre, les explications du chef du DEFI étant suffisamment étayées et les différents groupes l'ayant bien assimilée. Il souhaite évoquer les aspects portant sur le parc de véhicules de la voirie, fort d'une trentaine de véhicules. Ce parc a été dimensionné entre 2009 et 2010, suite à la fusion des communes. Aujourd'hui, ce dimensionnement est toujours en adéquation avec les activités de la voirie et de ses différentes équipes. Toutefois, l'âge des véhicules avance également. Cela fait déjà 8 ans qu'ils sont utilisés, certains d'entre eux encaissant beaucoup d'heures car hérités des anciennes communes. Il semble dès lors judicieux de pouvoir remettre à niveau ce parc sur une période de 4 ans afin d'éviter des augmentations des coûts d'entretien et également dans le but de maintenir un parc dans un bon état en évitant de devoir remplacer son ensemble d'ici environ 10 ans, qui engendrerait un investissement plus conséquent. Cette vision sur le long terme qu'offre l'outil du crédit-cadre est intéressante. Comme relevé précédemment, cela offre une transparence et une vision d'ensemble au Législatif et augmente la liberté des commissions spécialisées, soit celle de la commission des travaux publics pour ce dossier. L'inventaire du parc présenté dans le rapport informe sur l'état des véhicules, l'évolution des frais d'entretien depuis 2009 jusqu'à ce jour y est également mentionnée. Le constat qui peut être tiré témoigne que ces frais reprennent l'ascenseur et qu'il est nécessaire de les freiner. Le tableau financier offre une vision sur le long terme des investissements à consentir et mentionne les amortissements à un taux de 5% que la LFinEC nous impose sur 5 ou 15 ans en fonction du type de véhicule. Une projection des frais d'entretien qui peuvent être économisés sur cette période

de 4 ans est également présentée et aboutit à un investissement total, selon le coût de l'argent, de fr. 70'920.- pour remplacer ce parc. M. Fatton remercie les groupes qui ont déjà exprimé leur position favorable et attend volontiers les interrogations du groupe des Verts.

Le vice-président ouvre ensuite la discussion générale.

Mme Vaucher (Les Verts) fait l'intervention suivante : « *Autant le crédit-cadre pour les dessertes forestières et celui des rénovations de toiture nous donnent une vision d'ensemble et une estimation de coûts par objet, autant les éléments déterminants pour une décision en toute connaissance de cause nous font ici défaut. Nous n'avons pas de montant estimatif par objet ni de timing approximatif.*

*Soit, l'achat de véhicules neufs laisse présager une réduction évidente des frais d'entretien et semble être l'argument phare à ce crédit-cadre ! Mais, il est toutefois difficile d'entrer en matière sur un montant relativement conséquent sans avoir d'explications sur la pertinence du rythme de renouvellement - ou de maintenir tel quel - pour le parc de véhicules. Nous pensons par exemple à une réflexion sur la quantité, mais aussi sur l'utilisation, voire l'internalisation ou l'externalisation de certaines prestations. L'affectation du crédit pourrait également se poser si un montant de fr. 200'000.- venait à être nécessaire pour remplacer en urgence un seul véhicule au coût exorbitant. Avant de nous prononcer, nous attendons donc quelques compléments du Conseil communal que nous remercions d'avance. »*

M. Bovard (PS) s'exprime au nom de son groupe : « *Notre commune possède un important parc de véhicules d'usage divers allant de la tondeuse autotractée au tracteur en passant par les balayeuses, élévateurs, microtracteurs et autres véhicules de toutes tailles et gabarits. Pas moins de 37 engins, tous nécessaires au bon entretien et fonctionnement de la commune.*

*Héritage des anciens villages, ce parc de véhicules n'est, on s'en doute, pas entièrement de première jeunesse ; en effet « les dates de naissances » s'étalent sur plusieurs décennies puisque la plus récente date de 2014 et la plus ancienne de 1980 !*

*Comme pour nous, leur état de santé est inversement proportionnel à leur âge. Ainsi comme le tableau de l'inventaire le montre parfaitement, il est plus que probable que plusieurs véhicules arrivant en fin de vie devront être remplacés ces prochaines années.*

*Dès lors, plutôt que de demander un crédit au Conseil général pour chaque remplacement, ce qui serait, ce qui vous en conviendrez, quelque peu fastidieux, énergivore et bouffeur de temps. Le Conseil communal a opté pour la version « crédit-cadre ». Ce système lui octroie une enveloppe d'un montant défini, pour une période définie, à utiliser de manière non définie.*

*Mais, et c'est important ; la façon dont sera dépensée cette somme devra être décidée en étroite collaboration avec la commission concernée, la commission des travaux publics, dont les membres seront ainsi bien plus impliqués dans les prises de décisions.*

*Au vu de ces considérations, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière et l'arrêté tel que présenté et il appelle les autres groupes à en faire de même. »*

M. Fatton (cc) revient sur les différentes questions soulevées par le groupe des Verts. Tout d'abord, il précise que l'argumentation justifiant ce crédit-cadre ne relève pas uniquement de l'économie à attendre sur les frais d'entretien mais également de la vision globale de ce parc depuis le remplacement des premiers véhicules et de la volonté d'atteindre une certaine efficacité énergétique. Les véhicules de 2000, 2004 et 2006 sont aux normes avec toutefois des consommations bien plus élevées que ceux de génération plus moderne. En ce qui concerne l'externalisation de certaines missions, il précise que certaines le sont déjà depuis 2009. Plusieurs mandats pour le déblaiement de la neige ont été confiés, certains travaux de creusage, fouilles, ou encore des missions effectuées dans le cadre de l'entretien des routes sont externalisées. Quant aux différents coûts, il ne semblait pas important d'avoir des coûts précis par véhicule, mais

davantage d'avoir une enveloppe estimative. En effet, dans le cadre des marchés publics, de demandes d'offre de gré à gré ou sur invitation, il est important d'avoir la main libre pour essayer d'obtenir les prix les plus bas. Avec une estimation des coûts par objet, les prix pourraient être surfaits ou peu adaptés au marché actuel. Ce constat a également été tiré avec la baisse de l'euro, certains véhicules ont chuté de plus de 20%. Aussi, si ces estimations avaient été réalisées il y a plus d'une année, elles seraient désormais complètement fausses par rapport au marché actuel. Dans le cadre de ces achats, il est important de pouvoir travailler avec différentes entreprises afin de faire marcher la concurrence et en finalité diminuer les coûts d'investissement de notre collectivité.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble. **C'est par 27 oui et 4 abstentions que le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit-cadre pour le renouvellement du parc véhicules du service de la voirie pour la période 2016-2019**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **8. CREDIT CADRE DE FR. 800'000.- POUR LA REFECTION DE TOITURES DE PLUSIEURS BATIMENTS**

Le vice-président donne la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Fatton (cc) relève que la commune dispose d'un grand nombre de biens communaux. Une liste complète est annexée au rapport. Depuis l'avènement de notre commune, le budget de fonctionnement de l'entretien de ces bâtiments permet d'entreprendre de façon régulière de menus travaux sur les toitures. Une fois par année, dans chaque village, plusieurs entreprises contrôlent les toitures, remplacent les tuiles ou les éléments défectueux. Ces dernières années, il a été constaté que plusieurs toitures nécessitent davantage de travaux et exigent une réfection plus complète. Un inventaire des toitures présentant des difficultés a donc été élaboré. Ces dernières, si elles ne sont pas traitées ces prochaines années vont desservir la structure même des bâtiments. Certaines présentent des problèmes d'étanchéité et leur état de vétusté implique que le simple fait de monter sur le toit pour remplacer les tuiles en casse davantage. La commission des bâtiments a travaillé sur cet inventaire et est au courant des difficultés rencontrées. Une série de bâtiments dont les toitures doivent être refaites à brèves échéances est donc proposée. Le but est de remplacer ces toitures et les pérenniser au niveau de leur structure. Ce crédit-cadre porte également sur une période de 4 ans et présente un investissement de fr. 800'000.-. A chaque révision de toiture, la question d'installer du photovoltaïque se posera. Le dicastère est déjà en contact avec différents groupes pour étudier cette possibilité. Il précise toutefois qu'en ce qui concerne les toitures des temples, un consensus n'a pas encore été trouvé. Le dicastère est encore en pourparler avec les différents services de l'Etat. Au sujet de l'isolation des toits, il précise que c'est l'affectation future des combles qui permettra de déterminer si ces bâtiments seront isolés sous toiture ou en plancher.

Le vice-président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Vuilliamenet (PS) s'exprime au nom de son groupe : « *Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour la réflexion menée.*

*Il estime que le crédit-cadre est un outil qui se prête très bien à la réfection des toitures des bâtiments communaux et se réjouit de disposer de cette vision à moyen terme.*

*Cette enveloppe permettra au Conseil communal de traiter ce dossier avec l'accompagnement de la commission des bâtiments, qui permettra ainsi de garder un lien direct avec le Conseil général.*

*Par ailleurs, le groupe socialiste rappelle que notre commune dispose d'un architecte communal qui apporte de précieux conseils aux projets de construction, d'extension ou de rénovation de bâtiments privés. Pourquoi n'est-il pas davantage sollicité pour nos propres bâtiments ?*

*Inclure notre architecte dans la réflexion autour de nos bâtiments permettrait sans aucun doute d'éviter des choix malheureux comme celui des portes du hangar des pompiers de Môtiers, choix que nous avons déjà regretté au sein d'une précédente séance.*

*Nous rappelons que l'embellissement des villages est l'un des objectifs du programme de législature du Conseil communal. Même si la notion d'embellissement est subjective et différente pour chacun d'entre nous, nous pensons qu'elle mériterait plus de considération aujourd'hui.*

*Pour en venir à la demande qui nous est faite ce soir, nous l'accepterons à l'unanimité. »*

Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole en ces termes : *« Merci au Conseil communal pour ce rapport qui nous dresse une synthèse des bâtiments en mains communales dont le nombre est finalement relativement élevé. On peut relever au passage que leurs affectations sont très différentes : collèges, églises, bâtiments administratifs, abris ou encore immeubles locatifs. Le rapport du Conseil communal nous apprend qu' « un inventaire des travaux d'entretien à effectuer est établi en début de chaque année afin de maintenir dans le meilleur état possible notre parc immobilier ».*

*Certaines villes et le service cantonal des bâtiments utilisent des outils performants d'aide à la rénovation qui permettent notamment de définir le degré de vétusté des bâtiments, d'en estimer la charge d'investissement à terme et les impacts du point de vue énergétique.*

*Nous souhaiterions obtenir quelques compléments sur la manière dont le Conseil communal détermine les priorités de ces entretiens. Bien sûr, nous ne remettons nullement en question la pertinence de ce crédit-cadre consacré aux rénovations de toitures, ce qui paraît assez primordial pour maintenir les structures en état.*

*Nous saluons donc la mise à niveau de certains bâtiments, plus particulièrement ceux situés à Buttes et pour les lesquels nous avons déjà eu l'occasion d'intervenir dans cet hémicycle. Nous accepterons dès lors ce crédit-cadre. »*

M. Fatton (cc) précise qu'en 2009, la nouvelle commune a hérité de nombreux bâtiments dont le degré d'entretien était différent d'une commune à l'autre. Il a donc fallu dans un premier temps déterminer leur état. Pour ce faire, une formule relativement simple a été utilisée. La consommation de chaque bâtiment au niveau énergétique a été prise en compte selon les surfaces de référence. Différentes fiches ont été établies présentant ces consommations. A partir de cette base, les bâtiments les plus gourmands ont été traités en priorité. Une vision locale a également permis de constater l'état de vétusté de certains bâtiments. Des travaux simples ont été réalisés tels que les remplacements de fenêtres ou de portes ou encore la réfection de murs en piteux état. Il n'était donc pas nécessaire d'avoir un programme pour identifier ces premiers besoins.

Il tient à rappeler que l'intendant des bâtiments, M. André Zybach, fait un excellent travail et possède une vision d'ensemble du parc immobilier communal. Dans le cadre de la commission des bâtiments, une visite de l'ensemble des bâtiments a été commencée, afin que ses membres puissent également se rendre compte de leur état. Une fois que le maillage sera réalisé, le dicastère aura certainement recours à un outil plus performant tel que celui utilisé par les villes et les différents services de l'Etat. Plusieurs bâtiments ont d'ores et déjà été remis à niveau suite à l'acceptation de crédits par le Conseil général. Il cite les bâtiments sis sur la Place des Collèges à Couvet (Collèges 2 et 3, le chauffage à distance, le collège du Val-de-Travers, le collège de Môtiers, etc.). Plusieurs travaux et remplacements ont été effectués afin d'améliorer les températures pour les besoins des utilisateurs. Désormais, la commune dispose d'une vision claire des bâtiments qui exigent encore de l'entretien. Une question devra se poser dans les années à venir, à savoir si la commune doit maintenir un tel patrimoine ou se départir de certains objets, afin notamment de diminuer les coûts d'entretien. Il rappelle à ce titre que la commune dispose d'une certaine mixité dans son patrimoine administratif. La question de la vente de certains objets figurant sur la liste des bâtiments à rénover mérite d'être posée. La réfection des toitures va permettre de rendre ces bâtiments plus sains et plus attractifs pour d'éventuels acquéreurs. Ce sont des questions légitimes qui doivent être posées et qui sont étudiées au sein de la commission des bâtiments.



La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe à l'examen de détail et au vote d'ensemble. **C'est par 29 oui et 2 abstentions que le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit-cadre pour la période 2016-2019 relatif à la réfection de toitures de plusieurs bâtiments communaux**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## 9. BUDGET 2016

### A) EXAMEN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

Le vice-président donne préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI), puis au président de la commission de gestion et des finances (CGF).

M. Mairy (cc) souhaite prononcer, en guise de préambule, quelques mots sur l'introduction du MCH2. Il rappelle la séance d'information destinée au Législatif organisée afin de faciliter la lecture des budgets dans leur nouvelle formule. Il ne reviendra donc pas dans sa présentation sur ces questions techniques, mais répondra volontiers aux questions qui pourraient se poser. Lors de cette séance, il a été étudié en détail les conséquences du retraitement du bilan, qui provoque un bond assez spectaculaire de notre bilan et de nos amortissements. Dans la mesure où ces éléments ont également été détaillés, il ne souhaite pas y revenir ici, mais répondra volontiers aux interrogations.

Pour en venir au projet de budget 2016, il conçoit que présenter un budget qui affiche un tel déficit, n'offre pas de quoi de se réjouir. Même dans la version amendée, telle qu'elle a été communiquée vendredi à la suite des décisions prises par le Grand Conseil, la commune reste face à un projet de budget particulièrement difficile, qui est même le plus difficile depuis la naissance de Val-de-Travers.

Lorsqu'il faut faire face à un tel budget, il est nécessaire de regarder si Val-de-Travers est la seule à vivre une telle situation dans le canton ou si d'autres collectivités publiques se trouvent face aux mêmes difficultés. Force est de constater que cela est le cas. Il cite les exemples de La Chaux-de-Fonds qui présente un déficit dépassant les 16 millions de francs, du Locle qui présente un projet de budget qui dépasse les 2 millions de francs de déficit, de Neuchâtel qui risque également de présenter un budget déficitaire compte tenu des décisions prises par le Grand Conseil. Val-de-Ruz a, quant à elle, pu contenir la contrainte qui est la sienne de présenter des budgets qui doivent au moins être équilibrés, mais elle n'y parvient qu'en prélevant des montants conséquents dans ses réserves. Si le souhait est de se ranger dans la catégorie des grandes villes, le constat qui s'impose et qu'elles sont toutes dans la même situation difficile, ce qui tend à montrer qu'il faut faire face véritablement à un problème conjoncturel qui se traduit principalement de notre côté par une baisse des recettes des personnes morales, une stagnation de l'impôt des personnes physiques, même s'il sera possible en 2016, grâce au vote du Grand Conseil, de connaître un petit bonus sur l'impôt des frontaliers.

C'est donc bien le contexte qui pèse sur l'ensemble des communes neuchâteloises. Les seules qui s'en sortent sont principalement situées sur le Littoral avec notamment des revenus des personnes physiques plus élevés que les nôtres, de par une capacité contributive moyenne de leur population qui dépasse de loin celle de Val-de-Travers. Face aux autres communes, la nôtre ne s'en sort finalement pas trop mal ! Le Conseil communal essaie de déterminer pour quelles raisons. Il estime, comme mentionné dans le rapport, avoir pris les mesures qui ont permis d'atteindre un résultat qui ne soit pas plus mauvais que cela, en maîtrisant aussi bien que possible les charges sur lesquelles il a une emprise directe, en premier lieu, les charges de biens, services et marchandises. Il rappelle notamment que l'an dernier, un coup de frein avait été donné sur l'évolution de ces charges qui avait fortement progressé au cours des années précédentes. Cette même politique a été maintenue, avec une courbe qui est maintenant presque nulle ou du moins stabilisée par rapport au projet de budget précédent. Un gros effort a été fait sur ces postes qui pèsent quand même pour près de 13 millions de francs sur l'ensemble du budget, ce n'est donc de loin pas un poste anecdotique et sur lequel il est possible d'avoir une emprise directe.

Autre poste sur lequel le Conseil communal a travaillé : celui des charges de personnel, puisqu'elles sont les plus importantes pour notre commune. Elles ont été plus que contenues. L'effectif au sein de l'administration est particulièrement limité. La CGF l'avait encore rappelé lorsqu'elle a traité lors de la dernière séance la question du taux d'activité des conseillers communaux. Notre commune dispose d'une structure administrative qui ne peut pas être qualifiée de généreuse. Il n'a pas été souhaité étendre l'effectif l'an prochain, quand bien même des problèmes de suppléances sont identifiés. Le Conseil communal sait très bien que certaines équipes donnent le meilleur d'elles-mêmes pour fournir des prestations de qualité à la population malgré leurs effectifs restreints. Il n'a toutefois pas souhaité étendre ces effectifs, hormis dans les secteurs où ces augmentations étaient soit couvertes par des subventions soit par des nouveaux modes de financement, M. Mairy pense notamment au service des ambulances où il est constaté que, même en augmentant la taille de l'effectif, de part la mutualisation des coûts à l'échelle cantonale, ce service coûtera moins cher à l'avenir. Il pense également en matière sociale, aux postes qui ont été créés et qui permettront, le Conseil communal l'espère, de viser à une meilleure insertion des bénéficiaires de l'aide sociale. Un poste qui permettra également d'améliorer la gestion et le recouvrement du contentieux. Ce sont donc des postes qui sont créés mais pour lesquels il est attendu un retour sur investissement. Il y a également des postes qui sont en augmentation au sein d'EcoVal, mais avec des hausses de subventions qui les financent directement. Les charges de personnel sont donc estimées et mesurées autant que possible.

C'est également car la commune dispose d'un personnel qui assure des prestations de qualité que le Conseil communal a souhaité maintenir à ce stade la politique de traitement du personnel communal, via la progression d'un échelon par année, a contrario du canton qui n'applique plus cette politique, avec une progression qui a été retenue selon un facteur de 0.5%. Le Conseil communal estime qu'avec cette politique salariale plus ouverte, il est possible de maintenir un haut niveau de motivation au sein des équipes. Equipes auxquelles il est possible de demander de remplir aussi bien que possible les missions qui sont les leurs.

Face à ce projet de budget, la volonté a été de surtout travailler sur ces éléments, qui sont véritablement ceux sur lesquels nous pouvons avoir un effet direct, en limitant la casse autant que possible. La question qui s'est ensuite posée est s'il fallait en faire plus à ce stade. La conclusion de l'Exécutif est de se dire que si la commune est face à un déficit conjoncturel, ce que des indices pourraient faire croire, les autres communes sont dans les mêmes situations que nous. Le contexte économique, comme expliqué ci-devant, pèse justement sur les rentrées fiscales. Si effectivement le problème est conjoncturel, la commune a les moyens de faire face à un exercice moins bon que les autres. Il rappelle que la fortune communale est passée de 23 à 29 millions de francs entre le moment de la fusion et aujourd'hui. Cette fortune augmente alors que la dette a diminué de par les efforts qui ont été déployés par la commune, à la fois par les décisions prises par le Législatif et par le travail de l'administration communale. Ces efforts permettent aussi une année, si nécessaire, d'afficher au final un déficit. Il rappelle que pour l'instant tous les exercices précédents ont été bénéficiaires. Il ajoute que lors du dernier bouclage, une réserve de politique conjoncturelle a été créée et permettra de faire face à des exercices moins bons que d'autres en raison du contexte. C'est également parce que des outils tels que celui-là existent que le Conseil communal n'a pas souhaité travailler dans l'urgence.

Il va de soi que si la conjoncture ne s'améliore pas, que le déficit ne s'avère pas uniquement conjoncturel mais aussi structurel, il faudra prendre des mesures beaucoup plus lourdes que celles qui ont déjà été prises sur le budget 2016. Ces mesures lourdes sont notamment la révision des prestations, la rapporteur PLR évoquait d'ailleurs l'attente de désosser les comptes, il précise que le problème est bien là, notre commune est une structure qui est déjà à l'os ! Si des éléments doivent encore être rognés, il n'y a malheureusement pas beaucoup de matière sur laquelle il est possible de rogner si ce n'est de ré-envisager certaines prestations. Certaines pistes sont listées dans le rapport pour parvenir à résorber ce déficit, mais le Conseil communal trouve qu'il était trop hasardeux de se précipiter dans ces mesures lourdes de conséquences. Quelles que soient les mesures qui seront prises, elles feront de toute façon des malheureux et le développement de Val-de-Travers en sera freiné. Le Conseil communal a donc envie de pouvoir les prendre en toute intelligence et de la façon la plus sereine possible. Il n'a donc pas souhaité entrer avec précipitation dans ce débat, mais cela pourra véritablement être un projet de législature. Certes, ce n'est pas forcément le projet le plus ambitieux, ni le plus réjouissant, mais il sera peut-être nécessaire de s'y atteler en collaboration avec le Conseil général et la CGF, ainsi qu'avec les commissions

spécifiques lorsqu'il s'agira d'entrer dans le détail de certaines mesures. Il est donc important de pouvoir mener cette réflexion dans la durée. Les efforts qui ont été réalisés depuis 2009 permettent de nous offrir cette réflexion en 2 ou 3 ans et non pas dans la précipitation. La stabilité de nos finances n'est pas mise en péril en présentant un budget tel que celui qui est proposé.

Comme indiqué dans la note transmise vendredi, les décisions prises par le Grand Conseil lors de sa session de la semaine dernière sont en partie inquiétantes en termes de reports de charges sur le long terme. A court terme, elles sont par contre positives en raison de la prolongation de la phase transitoire de la réforme de la clé de répartition de certains impôts. Cette bascule a déjà été expliquée à plusieurs reprises, elle vise à uniformiser la clé de répartition des principaux impôts, dont celui sur les frontaliers. Compte tenu des difficultés rencontrées par certaines communes, surtout celles qui disposent d'une importante proportion d'impôt frontalier et d'une capacité contributive moyenne de sa population plus basse qu'ailleurs, qui sont donc préévaluées par la réforme mise en place, le Grand Conseil a décidé de prolonger cette phase transitoire d'une année. De notre côté, comme l'impôt sur les frontaliers avait fortement augmenté ces dernières années, cette décision nous est favorable pour 2016 seulement mais à une hauteur de presque fr. 900'000.-, d'où un déficit moins élevé.

Les reports de charges en revanche sont évidemment plus inquiétants. Ils le sont à court terme puisqu'ils alourdissent nos charges, qu'il s'agisse de la subvention cantonale à la direction d'école qui représente un montant de fr. 124'000.- qui tombe. L'Etat subventionnait à hauteur de 25% le traitement des directions des cercles scolaires, ce qui ne sera plus le cas à l'avenir. Pareil en matière de transports scolaires où il s'agit d'une décision prise directement par le Conseil d'Etat sur laquelle n'est pas revenu le Grand Conseil, elle va donc également s'appliquer et cela représente fr. 110'000.- de moins pour notre budget 2016. Une subvention d'une ampleur moindre tombe également et concerne la bibliothèque communale (fr. 3'000.-), ce qui a une incidence plus lourde en revanche pour le Bibliobus pour lequel une solution transitoire a pu être trouvée. Le Grand Conseil a confirmé la constitution du pot commun des transports qui alourdit le projet de budget (fr. 245'000.-). Ce vote du Grand Conseil a donc un impact direct sur 2016, ce qui est plus inquiétant est que par ce vote, le Législatif cantonal a légitimé la réflexion du Conseil d'Etat qui visait à dire que le canton ne parviendra pas seul à rétablir ses finances, puisqu'il s'agit d'un redressement de l'ordre de 160 millions de francs qui est non seulement demandé par une motion votée par le Grand Conseil, mais également par la réalité de la diminution de la part perçue par le canton de Neuchâtel au titre de la péréquation fédérale.

De par la décision prise par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat va pouvoir aller de l'avant dans sa volonté d'associer directement les communes à cet effort. Les communes sont en train de mettre en place une nouvelle approche avec le Conseil d'Etat pour que ces reports de charges ne soient pas, comme pour ceux de 2016, décidés de façon unilatérale par le Gouvernement, mais qu'une véritable collaboration s'installe. C'était le sens de la motion approuvée par le Conseil général en septembre dernier qui demandait une réflexion commune principalement sur des tâches partagées pour déterminer comment arriver à les appréhender, dans la volonté de diminuer les charges non seulement pour le canton mais également pour les communes neuchâteloises tout en maintenant un niveau de prestation qui semble convenable. Le Conseil communal peut donc se réjouir de cette décision du Grand Conseil pour 2016, mais à plus long terme, elle risque d'avoir des conséquences moins réjouissantes. L'élément qui est également important à relever pour 2016, est qu'en diminuant le déficit projeté pour le budget, le plafond de la limite des investissements est augmenté et passe de 1,2 million à 1,8 million de francs. Cette limite est presque celle connue pour l'année 2015, au cours de laquelle, même si des projets d'envergure n'ont pas pu être lancés, il est tout de même possible de prendre les décisions nécessaires pour que la commune continue de tourner et d'investir dans des projets d'avenir. Toutefois, il faut impérativement que ce plafond des investissements remonte pour atteindre environ 4 à 4,5 millions de francs, d'où la nécessité de ramener des projets de budget dans la limite de déficit plus basse que celle présentée ici.

En conclusion, M. Mairy rappelle que le Conseil communal a véritablement l'impression de faire face à une détérioration du contexte dans lequel la commune évolue. Les éléments qui expliquent pourquoi le déficit est plus conséquent entre le budget 2015 et celui de 2016 sont listés dans le rapport. Parmi eux, très peu découlent de décisions directement communales, d'où la principale inquiétude pour l'avenir. En effet, même si l'effort et la rigueur au niveau de la gestion des finances sont maintenus, que cette ligne stricte est respectée, des éléments extérieurs, qu'il s'agisse de décisions cantonales, fédérales ou du contexte économique en lui-même, cette évolution

contextuelle est suffisamment forte pour faire plonger les budgets dans des limites moins acceptables qu'habituellement, même si elles respectent les mécanismes en place de par le règlement fraîchement approuvé. Il indique que nous sommes en présence de 2 amendements sur lesquels l'Assemblée reviendra dans le cadre de l'examen de détail. A titre liminaire, le Conseil communal propose de refuser les amendements proposés par les Verts quant à son taux d'occupation, et d'accepter en revanche l'amendement cosmétique du groupe PS.

M. Devenoges (PS) s'exprime au nom de président de la CGF : « Vous avez reçu le rapport écrit de la commission, sur lequel je ne reviendrai pas dans le détail, me contentant ici de mettre en évidence quelques éléments. Tout d'abord, le budget 2016 a été impacté sur la forme et sur le fond par 2 éléments extérieurs, d'abord par la LFinEC et ensuite le nouveau plan comptable.

La LFinEC a imposé une réévaluation de tous les bâtiments communaux, impactant le bilan et aussi via les amortissements la plupart des chapitres des comptes de fonctionnement. Le MCH2 a imposé une ventilation nouvelle et différente de ces dernières années des charges et des recettes des différents chapitres, ce qui a rendu les comparaisons entre le budget 2016 avec les budgets précédents, voire avec les comptes des années précédentes particulièrement difficiles et délicates.

Le budget même recalculé, suite aux décisions du Grand Conseil, présente un déficit conséquent. Ce déficit a un impact sur la capacité d'investissement de la commune pour l'année 2016. La CGF s'est, tout comme le Conseil communal, posée la question de savoir si ce déficit est d'ordre structurel ou conjoncturel. Il est trop tôt pour le dire, mais s'il s'avérait que ce déficit est d'ordre structurel, il est évident que le Conseil communal en liaison avec la CGF devraient s'atteler à trouver des solutions dès le début de la prochaine législature. Enfin et finalement, les conditions fixées en 2014 pour un abaissement du taux d'imposition ne sont de loin pas remplies, ce qui fait que le taux d'imposition communal restera celui qu'il est en 2015.

Je termine ici cette brève intervention en remerciant à la fois le Conseil communal et l'ensemble de l'administration qui ont œuvré à la réalisation de ce budget. »

Le vice-président ouvre ensuite la discussion générale.

M. Di Meo (PLR) fait l'intervention suivante : « Le groupe PLR a étudié attentivement le budget 2016 présenté par le Conseil communal et a mené un travail laborieux pour comprendre les tenants et aboutissants de la situation qui nous attend pour l'année prochaine. Nous saluons le travail effectué par le Conseil communal dans la réalisation de ce budget. Nous profitons également de remercier les membres de la CGF, ainsi que son président pour le rapport.

Il est regrettable de présenter un budget déficitaire après un parcours quasi sans faute pour la Commune de Val-de-Travers. Mais les temps sont durs et le contexte que nous vivons est le même pour toutes les communes. Nous ne sommes pas un cas isolé dans le canton mais bien une commune qui suit la tendance générale. Ces paroles ne vont pas combler le manque que nous projetons l'année prochaine mais permettent néanmoins de se consoler. En effet, si aujourd'hui nous devons accepter ces chiffres négatifs, ce n'est pas dû à une erreur de gestion ou à l'incompétence de notre Exécutif, mais bien sûr à la situation délicate de notre canton et des effets financiers que certaines décisions provoquent et provoqueront encore dans les années à venir. Certains éléments peuvent être maîtrisés et régularisés alors que d'autres sont totalement hors de portée de nos Autorités. Nous devons parfois subir certaines charges sans pouvoir en contrôler la tenue. Dès lors, l'enjeu est de trouver des solutions pérennes pour réduire nos coûts sur les éléments que nous pouvons prévoir et maîtriser.

Il y a quelques années, nous avons déjà assisté à un effort considérable pour réduire les coûts structurels de notre commune. Aujourd'hui un second effort doit à nouveau être produit pour ne pas répéter un budget déficitaire ces prochaines années. Nous savons qu'il sera difficile de faire encore des économies sans rogner sur les prestations communales offertes aux habitants de Val-de-Travers. S'il s'avère que le déficit est réellement structurel et non conjoncturel, les quelques pistes d'économies annoncées dans le rapport ne seront de loin pas suffisantes pour revenir à un état financier plus sain. Un gros travail de fond doit être mené sur plusieurs années et le groupe PLR en est bien conscient.

L'enjeu pour 2016 est double puisque d'une part, nous avons un gros déficit et d'autre part, nous changeons de système de comptabilité. Manuel comptable harmonisé 2, autrement dit MCH2, induit plusieurs effets que le groupe PLR a ressentis. Tout d'abord, un des outils importants à l'analyse du budget était la comparaison avec les précédents exercices. Aujourd'hui, il n'est pas possible de faire ces comparaisons et donc plus complexe d'étudier le budget. Durant notre séance de préparation, nous avons évidemment souligné à plusieurs reprises la difficulté de compréhension du budget par rapport aux autres années. Néanmoins, nous soulignons le remarquable travail pour expliquer le plus clairement possible la masse gigantesque d'informations présentes dans ce budget.

Tout n'est pas contre nous ; puisque pour plusieurs éléments, la Commune de Val-de-Travers se trouve dans une position favorable pour 2016. Par exemple, la mutualisation du coût des ambulances va nous permettre de diminuer les charges nettes de fr. 670'000.- par rapport au budget 2015 et fr. 318'000.- par rapport aux comptes 2014, représentant respectivement 2,4 et 1,1 points d'impôt.

Le PLR a toujours accordé une grande importance au coefficient fiscal de la commune et surtout la diminution de ce dernier. Si l'an dernier, nous avions encore espoir de réduire le coefficient de 2 points, il est clairement affiché aujourd'hui qu'il sera extrêmement difficile de continuer à travailler dans ce sens, étant donné les circonstances.

Pour terminer, nous souhaitons rendre attentif le Conseil communal et le Conseil général concernant les difficultés qu'attendent la Commune Val-de-Travers. En effet, les reports de charges, la péréquation ou encore la facture sociale ne sont que quelques exemples qui montrent que les années à venir seront difficiles, autant pour le canton que pour les communes qui le composent et notamment la nôtre.

Etant entendu que le Conseil communal, avec l'appui du Conseil général, fera tout ce qui est en son pouvoir pour planifier, maîtriser et contrôler ses charges, la très grande majorité du groupe PLR acceptera le budget tel que présenté avec l'amendement du Conseil communal. »

M. Cimenti (PS) s'exprime à son tour : « Grâce à cette nouvelle mouture budgétaire, née de l'application du MCH2 et de la LFinEC, l'étude du budget devrait être facilitée. Dans les faits, ces avantages seront probablement mieux perçus dans les années comptables futures car pour l'heure, comme l'a rappelé le rapporteur PLR, il s'agit de s'adapter aux mieux à une logique différente de nos pratiques précédentes.

A ce propos, la séance de présentation du nouveau budget a été très utile et a mis notamment en évidence les nombreuses difficultés du passage à ce nouveau système harmonisé. Le groupe socialiste en profite d'ailleurs pour saluer ici l'important travail de l'ensemble des services de l'administration communale, mais aussi le Conseil communal, dont le souci de qualité et de précision transparaît au travers du rapport et de ses compléments.

Malheureusement, l'effort d'harmonisation du budget ne touche pas la balance des comptes puisque le résultat présentait un déficit proche de 3,2 millions de francs ! Comme nous l'avons entendu de manière plus détaillée toute à l'heure, les dernières décisions cantonales ont permis de réduire le déficit en le ramenant à presque 2,8 millions de francs. Or, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, cette baisse n'est malheureusement pas le résultat de l'acceptation de la motion communale contre les reports de charges, mais le résultat d'une mesure transitoire liée à l'imposition sur les frontaliers. En d'autres termes, l'effet des reports de charges n'apparaît donc pas encore véritablement, mais le sera dès l'année prochaine !!!

Pour résumer, nous nous trouvons face à une situation inquiétante comme en témoigne le plus mauvais budget de la commune depuis sa création ! Et cet état de fait très regrettable nécessite donc plusieurs réflexions.

Avant toute chose, il semblerait que nous fassions face à une baisse davantage conjoncturelle que structurelle, comme cela a été souligné, et qui devrait être provisoire. Mais « provisoire » ne signifie pas « annuelle », surtout en considérant que les communes neuchâteloises devront « soutenir » le canton jusqu'en 2019 ! Dans cette situation – il faut être lucide – quelques coupes dans les prestations pourront être nécessaires dans le futur ! Mais pour l'heure, nous pensons qu'il n'est pas utile de tomber dans la précipitation et que les choix devront être bien pensés et prévus sur le long terme. A ce propos, nous saluons l'attitude du Conseil communal qui n'a pas pris la décision, si simple d'un point de vue comptable, d'impacter les salaires, d'autant plus au vu des efforts que

fournissent les employés communaux depuis plusieurs années. C'est donc en toute logique que nous nous opposerons à l'amendement des Verts visant à réduire le taux d'engagement de notre Exécutif, qui n'est pas à remettre en question selon nous, comme l'avaient largement démontré les interventions, lors de notre dernière Assemblée.

En ce qui concerne le montant des investissements, celui-ci est limité par effet de ricochet à 1,8 million de francs. Cet état de fait est à déplorer car il empêchera probablement la commune d'effectuer l'ensemble des prochains projets souhaités et l'empêchera de toute façon de lancer de gros projets en 2016. Il sera donc indispensable d'être très attentif sur ce point dans les prochains exercices !

D'un autre côté, pour essayer de mettre en avant un point positif, ou du moins pour essayer d'en trouver un, on peut dire que si la situation négative actuelle est fortement regrettable, elle peut être adoucie par le fait qu'elle n'est clairement pas le symptôme d'une mauvaise gestion de notre commune et la comparaison avec d'autres communes le prouve, mais bien évidemment la victime de différentes décisions cantonales et du contexte économique fédéral !

Pour en finir sur la nouvelle structure budgétaire, en plus des difficultés énoncées auparavant, nous tenons à soulever un ressenti, largement répandu au sein de notre groupe, qui déplore que la possibilité d'étude, d'analyse, se voit clairement restreinte. En effet et plus particulièrement pour cette première nouvelle version, nous nous devons donc de faire davantage confiance au Conseil communal, puisqu'il est très difficile de savoir comment les comptes ont été ventilés malgré les efforts qui ont été fournis pour nous rendre tout cela plus clair.

Pour terminer, nous ajoutons une dernière remarque. S'il est tout à fait logique de procéder à la réévaluation du patrimoine communal, nous nous interrogeons sur le prix de certains bâtiments, d'autant plus au vu de l'impact négatif qu'ils ont au niveau des amortissements. L'exemple des bâtiments scolaires ou des églises est à ce niveau illustratif. Le prix réévalué de ces bâtiments reste tout de même assez artificiel puisqu'il est très difficile d'imaginer un acheteur pour des locaux de ce type, d'autant plus en considérant les réaménagements qui seraient nécessaires.

En conclusion, le groupe socialiste acceptera le budget 2016, avec les amendements qui ont été proposés, sauf ceux des Verts, espérant évidemment que la situation sera améliorée dans les exercices futurs et que ces améliorations naîtront de décisions pondérées et clairvoyantes. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) prend la parole en ces termes : « Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour le budget présenté et tient à souligner l'excellent travail des personnes impliquées dans la confection de ce budget.

Globalement, les charges sous contrôle du Conseil communal sont assez bien gérées, même si nous aurions aimé que des efforts supplémentaires fussent entrepris pour maîtriser le déficit.

En revanche, nous déplorons fortement cet énième report de charges du canton sur les communes qui péjore grandement les finances de Val-de-Travers et n'est au final qu'un mécanisme sournois donnant l'illusion à la population que les finances du canton sont maîtrisées. Mais au final cela ne fait que déplacer le problème et la charge pour les contribuables restera la même, voire à terme augmentera.

Nous sommes également scandalisés par les montants alloués à l'aide sociale qui explosent depuis maintenant plusieurs années. Une aide sociale mal répartie, dont nombre de personnes aux motivations douteuses, mais aussi des étrangers n'ayant jamais contribué à nos assurances sociales à la hauteur d'un seul centime profitent sans vergogne. La générosité naïve de notre canton se soldant une fois de plus aux frais des travailleuses et des travailleurs de ce canton qui voient leurs salaires déjà peu reluisants, fondre comme neige au soleil, sous une pression fiscale gargantuesque, engendrée par les dérives énoncées précédemment.

Nous nous interrogeons également sur la problématique posée par les entreprises qui engagent de plus en plus de personnel frontalier au détriment de travailleurs suisses. Même si une partie des entreprises a besoin de personnel spécialisé, il y a de nombreuses dérives dans la pratique et les exemples ne manquent pas pour les illustrer :

- ✓ Dernier en date ; un magasin LIDL va prochainement ouvrir dans les montagnes neuchâteloises et le 100%, j'ai bien dit le 100%, des annonces pour les postes à pourvoir sont diffusées de l'autre côté de la frontière ;

- ✓ *Que dire des magasins qui n'emploient que des frontaliers dans le secteur de la vente, à l'heure où nous formons des employés de commerce par centaines et qui se retrouvent au chômage au sortir de l'apprentissage ou de l'Ecole de commerce, contribuant malgré eux à l'alourdissement des charges de l'assurance-chômage.*

*Outre les nuisances toujours plus grandes causées par le flux de frontaliers grandissant, saturation du réseau routier et conduite pour le moins douteuse, pollution, bruit, et j'en passe, et les difficultés générées sur le marché du travail pour les jeunes au sortir de formation. Le canton et à plus forte raison pour notre commune perdent une manne financière conséquente en favorisant le travail des frontaliers. L'argent versé à ces travailleurs n'étant essentiellement pas dépensé dans notre canton ou dans notre pays.*

*Nous demandons à la commune de tenir compte de ces éléments qui pèsent très lourds sur notre budget et d'entreprendre des démarches en vue de corriger le tir.*

*Enfin, nous jouons ce soir la carte de l'audace et nous réitérons notre demande de baisse de l'impôt communal telle que nous l'avions annoncé l'an dernier. Comme vous l'avez dit dans votre introduction, M. Mairy, c'est un budget difficile. Cependant, c'est justement en période difficile que nous devons avoir le sens du sacrifice et une vision à long terme, afin d'attirer de nouveaux contribuables dans nos régions et dynamiser le pouvoir d'achat de la population, signes encourageants contribuant activement à un mécanisme économique basique et pourtant efficace, en vue de l'assainissement des finances communales et cantonales, et dont toute personne ayant quelques notions de base en économie en comprendra la pertinence.*

*Nous siégeons toutes et tous, ici, pour la même raison : l'amélioration de la qualité de vie dans notre commune. Le groupe UDC vous invite donc à considérer cette demande et son impact positif pour le Vallon en cas d'entrée en matière favorable à cette dernière.*

*Donc, conscient malgré tout que le gros des charges péjorant nos finances n'est pas du ressort de la commune mais celui du canton et que nous sommes mis devant le fait accompli, le groupe UDC approuvera, non sans une certaine amertume, le budget 2016 tel qu'amendé par le Conseil communal, mais refusera cependant l'amendement des Verts, demandant une baisse du taux d'occupation du Conseil communal. Nous joignons à notre mot d'ordre l'exigence que le Conseil communal défende à l'avenir plus activement et plus efficacement Val-de-Travers face à l'austérité cantonale, toujours plus oppressante. »*

*M. Santiago (Les Verts) s'exprime à son tour : « Nous remercions le Conseil communal pour son rapport toujours aussi étayé et transparent que possible, malgré le changement de modèle comptable qui complique les comparaisons avec les exercices précédents. A moins d'être frappé de daltonisme, en voyant vert là où c'est rouge et inversement, le budget apparaît donc dans le rouge vif. Cela est préoccupant car cette situation déficitaire semble s'inscrire dans la durée pour la prochaine législature, et que la marge de manœuvre est particulièrement réduite.*

*Les recettes fiscales ne progressent pas, leurs projections sont mêmes moins prudentes que d'habitude, alors que les charges d'exploitation sont pour la majorité en nette augmentation. Les raisons qui aboutissent à ce déficit de 2,76 millions de francs sont d'ordre conjoncturel mais aussi structurel, puisqu'il suffit d'une stagnation de l'activité économique pour se retrouver en mauvaise posture.*

*Face à cette situation préoccupante, le Conseil communal ne souhaite pas engager aujourd'hui de réforme précipitée pour réduire l'ampleur du déficit, ce que nous pouvons comprendre. Il se contente pour 2016 de comprimer par exemple les charges par des ajustements dans les « Biens, services et marchandises », à hauteur de fr. 250'000.-, c'est-à-dire environ 1/10<sup>ième</sup> du déficit structurel qui se profile. Pour le reste, le Conseil communal préfère adopter l'attitude : « Il est urgent d'attendre » !, et s'en remettre à la prochaine législature pour s'occuper de la patate chaude.*

*Cet attentisme nous semble risqué et il n'est pas responsable de patienter pour voir si le ciel va nous tomber effectivement sur la tête. Pour notre part nous aurions préféré que les réflexions soient initiées sans retard inutile sur les possibilités de réduire le déficit, en minimisant autant que possible les coupes dans les prestations. Car cela nécessite de la concertation et du temps, et il en reste peu à disposition avant la fin de la législature.*

*Les perspectives budgétaires étant encore plus délicates qu'imaginées et pour donner suite à notre position présentée lors du débat début novembre sur le taux d'activité du Conseil communal, nous*

*avons par conséquent déposé un amendement au budget, qui correspond à des honoraires du Conseil communal avec un taux de 80% au lieu de 100%, valable dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016.*

*On ne va pas relancer ici le débat, mais pour rappel nous avons justifié cette réduction principalement pour des raisons d'efficience, de compétences et au final de crédibilité des Autorités communales.*

*Nous avons encore une question d'ordre général : comment va être affectée la réserve de retraitement du patrimoine administratif (numéro 29500 au bilan), qui s'élève à 109,5 millions de francs, au fil des prochaines années ? Le Conseil communal a-t-il déjà émis des lignes directrices à ce sujet ? »*

M. Vaucher (POP) fait l'intervention suivante : *« Nous tenons tout d'abord à remercier le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli en 2015. Un merci particulier à toutes celles et ceux qui se sont livrés à l'exercice complexe et périlleux qu'était l'élaboration de ce budget 2016 à la mode MCH2.*

*Nous ne remercions pas par contre les Conseillers généraux qui ont voté l'an passé une baisse d'un point d'impôt, baisse qui prive notre commune d'environ fr. 260'000.- de recettes fiscales et de fr. 50'000.- issus de la péréquation, soit plus de 11% du déficit budgété ! Mais quand on aime, on ne compte pas et c'est si facile de faire des cadeaux à ceux qui n'en ont pas besoin avec l'argent de tous ! Quant au soi-disant « signal positif » sensé attirer de nouveaux habitants, il n'a eu, hélas, et c'était prévisible, aucun effet !*

*Nous ne remercions pas non plus les Députés qui, par leur vote, ont imposé de facto des reports de charges sur les communes.*

*Nous tenons à relever un point qui ne manque pas de nous inquiéter année après année : les coûts de l'aide sociale. Le fait qu'une part importante des bénéficiaires est composée de personnes travaillant pour un salaire si faible qu'il ne leur permet pas de joindre les deux bouts est inacceptable. Seul l'établissement d'un salaire minimal, de conventions collectives de travail signées dans toutes les branches de l'industrie et des services et l'extension de ces conventions collectives pourrait inverser cette tendance.*

*Parallèlement, il est aussi indispensable que les collectivités publiques en partenariat avec les entreprises privées s'impliquent plus encore dans l'insertion des personnes peinant à intégrer le marché du travail, de manière incitative ou obligatoire, s'il le faut. Nous courons sans cela au devant d'une véritable catastrophe sociale et économique dans 15 ou 20 ans.*

*Pour en revenir plus directement au budget 2016, nous ne répéterons pas ce qui a déjà été dit par les rapporteurs des autres groupes, ainsi qu'au vu de la difficulté de faire des comparaisons avec les budgets précédents, nous avons choisi de ne pas l'amender et de l'accepter sous réserve d'éventuels amendements qui le péjoreraient ou qui s'attaqueraient aux prestations sociales ou aux salaires. Nous refuserons également l'amendement des Verts. »*

M. Mairy (cc) souhaite apporter quelques réponses aux considérations générales qui ont été émises, tout en remerciant d'emblée l'ensemble des groupes pour leur accueil favorable à ce budget malgré les difficultés. Comme cela a été regretté par tous les groupes, effectivement la comparaison est difficile avec le budget 2015. Il conçoit que lorsqu'on est face à un budget péjoré par rapport aux précédents, on aimerait pouvoir mieux saisir les éléments qui ont conduit à cette évolution. Il est regrettable que cela soit sur cet exercice quand il faut passer au MCH2. C'est un peu le fruit du hasard, mais le Conseil communal reste convaincu néanmoins que le moment de passer au MCH2 en 2016 était le bon. Cela aurait pu être fait en 2017, mais cela permet aussi de mettre en place ce nouveau plan comptable avec cette façon de présenter le budget en ouverture d'une nouvelle période législative. C'est également plus intéressant de partir directement sur ces bases, même s'il conçoit que l'exercice de lecture a été difficile, tant pour les membres du Conseil général que pour le Conseil communal.

Plusieurs groupes ont relevé le fait que l'assainissement structurel avait déjà été mené. Effectivement, cela a déjà été le cas et c'est très bien de le rappeler aussi, car c'est parce que ces efforts ont pu être menés depuis 2009, qu'au final, notre commune arrive peut-être mieux à s'en sortir que d'autres avec ces difficultés rencontrées à ce jour. Il faut toutefois s'attendre à repartir pour un nouveau tour et envisager un nouveau programme d'assainissement. M. Mairy précise que



contrairement à ce qu'a laissé entendre le rapporteur des Verts, le Conseil communal n'a pas l'impression de refiler la patate chaude à la prochaine équipe. Il a plutôt l'impression que dans le cas d'espèce cela valait la peine de ne pas se précipiter et de mener une politique durable. L'Exécutif ose croire que Les Verts sont sensibles à ce qualificatif !

La question du coefficient fiscal a été traitée par plusieurs groupes, soit avec des regrets que l'aventure entreprise l'an dernier, à laquelle le Conseil communal croyait lui aussi, s'arrête. Soit avec des regrets, pour l'autre bord de l'échiquier, d'avoir pris cette décision l'an dernier et enfin, soit du côté de l'UDC, une demande plus ferme de passer à une nouvelle baisse du coefficient fiscal. D'un côté formel, le Conseil communal rappelle que, pour que baisse il y ait, il aurait fallu proposer un arrêté allant dans ce sens, un amendement ne pouvant pas suffire. De son côté, le Conseil communal rappelle que les règles votées l'an dernier au sein du Conseil général étaient strictes et qu'il estime qu'elles s'appliquent, raison pour laquelle il n'a pas souhaité revenir plus longuement sur cette question.

Le groupe UDC appelle le Conseil communal à mieux défendre les intérêts communaux, il tient à préciser qu'il n'est pas certain que d'aller devant le canton, dans un contexte tel que celui-ci, à la fois pour regretter des reports de charges tout en montrant que la commune a continué de diminuer sa fiscalité, que cela soit la manière la plus crédible qu'il soit !

Par rapport aux années difficiles auxquelles il faut s'attendre, il indique que le Conseil d'Etat est parti sur un programme de report de charges de l'ordre de 30 à 40 millions de francs sur les communes. La série de mesures qui impactent les communes sur l'exercice 2016 représentait au départ une enveloppe de 6 à 8 millions de francs, aussi nous sommes encore loin du chemin. C'est pour cela, et comme M. Mairy l'a relevé en préambule, que le Conseil communal souhaite véritablement ouvrir un dialogue plus constructif avec le Conseil d'Etat, avec le Grand Conseil également, dans la mesure où il a validé ces décisions. Il est nécessaire, au niveau de Val-de-Travers, mais également au niveau des communes neuchâteloises, de mettre en œuvre tout ce qu'il est possible pour défendre nos intérêts.

Plusieurs groupes sont revenus sur la question du retraitement du bilan, il conçoit que c'est une opération assez particulière qui a été entreprise avec ce budget 2016. Le bilan du patrimoine administratif bondit de plus de 100 millions de francs, avec, comme l'a relevé le groupe socialiste, peut-être le sentiment de se retrouver avec des chiffres artificiels concernant les prix des temples ou des églises. Le Conseil communal veut bien l'entendre dans la mesure où il n'est pas encore dans une perspective de vente de tels bâtiments. Par contre, lorsqu'il s'agit de bâtiments scolaires, il n'a pas l'impression que lorsque l'évaluation du collège de Longereuse passe de 4 à 11 millions de francs, vu sa taille et son importance, qu'il soit dans un ordre de grandeur complètement disproportionné. Il cite également l'Hôtel de Ville de Couvet qui est actuellement estimé à fr. 240'000.- seulement et qui passe à 2,4 millions de francs, ce qui semble davantage coller à la réalité ce qui n'était finalement pas le cas auparavant. Dans l'ensemble, le Conseil communal trouve que le mode de retraitement du bilan, retenu à l'échelle du canton, chaque canton étant libre d'appliquer les règles qu'il souhaitait, semble convenir. Il est en effet convaincu que cette règle pour Neuchâtel, 70% de la valeur ECAP, même s'il y a des cas où elle est plus appropriée que d'autre, convient pour notre commune. A la question du groupe des Verts à ce sujet, quelle affectation le Conseil communal entend-il faire de cette réserve, il répond que pour l'instant elle est utile pour couvrir cette hausse des amortissements, cette hausse étant tout de même conséquente, puisque ce sont près de 2 millions de francs qui doivent être prélevés pour 2016. Cette réserve pourrait en l'état couvrir la différence des amortissements durant les 50 prochaines années. Il imagine que les règles d'amortissements pour le patrimoine administratif vont probablement changer à l'avenir, aussi et pour l'instant, le Conseil communal a décidé de ne pas se précipiter et d'avoir déjà sur l'exercice 2016 un retraitement du bilan qui sera fait de manière plus fine. Il s'agit ici du budget et de projections. Ainsi, il pourra voir à terme lorsqu'il arrivera mieux à mesurer jusqu'à quelle échéance cette réserve sera utile, voir alors à quoi elle pourra être affectée, à la fortune communale par exemple ou à une réserve de politique conjoncturelle. Plusieurs outils pourront être utiles. Dans l'immédiat, il ne voit donc aucune urgence à se précipiter dans une prise de décision dans la mesure où il s'agit d'une différence importante qui devra être intégrée pendant un certain nombre d'années.

Concernant l'interrogation plus spécifique du groupe UDC au sujet de l'aide sociale, M. Mairy garde cette question pour l'examen de détail.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président invite le groupe UDC à déposer par écrit sa requête concernant le coefficient fiscal.

L'examen de détail du budget se fera dans l'ordre suivant :

- ✓ Compte de résultat (vision synthétique globale) ;
- ✓ Classement fonctionnel (résumé) ;
- ✓ Classification fonctionnelle, chapitre par chapitre ;
- ✓ Budget des investissements : crédits ouverts et crédits à solliciter ;
- ✓ Planification financière quadriennale 2016-2019 ;
- ✓ Arrêtés.

## COMPTE DE RESULTAT

### CLASSEMENT FONCTIONNEL (RESUME)

Le vice-président précise que l'excédent de charges de fr. 3'175'836.- sera modifié par les amendements.

### CLASSIFICATION FONCTIONNELLE, CHAPITRE PAR CHAPITRE

#### 0 ADMINISTRATION EN GENERAL

Les Verts – Honoraires du Conseil communal et charges sociales, amendements visant à diminuer le taux d'occupation de 100% à 80% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2016 :

0120 30 Charges de personnel de l'Exécutif fr. ~~852'500.00~~ (-85'000.00) fr. **767'500.00**

0120 30000.02 Honoraires du Conseil communal fr. ~~699'500.00~~ (-69'500.00) fr. **630'000.00**

0120 30500.00 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs fr. ~~44'500.00~~ (-4'500.00) fr. **40'000.00**

0120 30520.00 Cotisations patronales aux caisses de pension propres fr. ~~91'000.00~~ (-9'200.00) fr. **81'800.00**

0120 30540.00 Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales fr. ~~14'500.00~~ (-1'500.00) fr. **13'000.00**

0120 30550.00 Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie fr. ~~2'800.00~~ (-300.00) fr. **2'500.00**

Les cotisations patronales aux assurances-accidents (rubrique 0120 30530.00) restant inchangées, soit fr. 200.00.

Le vice-président laisse la parole au groupe des Verts afin qu'il développe ses amendements.

M. Santiago (Les Verts) ne souhaite pas forcément revenir sur la position de son groupe développée lors du débat sur le taux d'occupation du Conseil communal, l'ensemble des groupes connaissant la position des Verts. Son groupe reste convaincu qu'un taux d'activité à 80% est amplement suffisant, qu'il s'agit d'une solution raisonnée, raisonnable et réaliste à notre échelle. Dans le détail, M. Santiago explique que pour le premier semestre le montant reste inchangé, c'est à partir du second semestre que le taux est diminué à 80% ce qui explique que les honoraires du Conseil communal passe de fr. 699'500.- à fr. 630'000.-. Les autres postes concernant les charges de personnel ont été calculés avec un taux fixe repris sur la base du calcul précédent. Ces évaluations ont été soumises au DEFI et à la Chancellerie qui ont confirmé qu'elles étaient conformes, arrivant à un montant de fr. 137'500.- arrondi et donc réparti sur ces cotisations patronales. Ainsi, ces charges de personnel, au lieu d'être à fr. 852'500.-, le groupe des Verts propose, par cet amendement, de les réduire à fr. 767'500.-, ce qui représente une économie de

charges de fr. 85'000.- pour une demie année. M. Santiago estime qu'il n'y a pas besoin d'épiloguer plus longtemps.

M. Mairy (cc) rappelle tout d'abord que lors de la séance du 9 novembre dernier, le Conseil communal ne souhaitait pas prendre position sur ce débat. Dans la mesure où il impacte aujourd'hui le projet de budget qui est présenté, il souhaite désormais le faire assez brièvement. Il indique dès lors que le Conseil communal avait fait connaître sa position, soit son opposition, à la CGF, en vue du traitement du dossier lors de la dernière séance du Conseil général. Il rappelle également qu'en l'état, le règlement sur le statut des conseillers communaux prévoit un taux d'activité à 100%. L'amendement des Verts demanderait de réviser ce règlement. D'un point de vue financier, il confirme que la baisse de charges (salaires + cotisations) est bien celle calculée par Les Verts.

Pour entrer dans les considérations davantage financières et politiques, si la proposition des Verts est suivie, il explique que de diminuer de 20% le taux d'activité du Conseil communal signifie réduire de 20% en tous cas les activités elles-mêmes. La question qui se pose est donc que faire de ces tâches que le Conseil communal ne pourra plus réaliser et estimée à plus d'un 20%, dans la mesure où le taux effectif d'activité dépasse, et de loin, un 100%. Donc si d'aventure ces tâches ne pourront plus être exécutées par le Conseil communal, il présente les 2 options qui se dessinent et que le Conseil général doit prendre en compte pour une prise de position en toute connaissance de cause :

- 1) Un report de ces activités sur le personnel communal. A ce sujet, M. Mairy relève que Les Verts avaient rappelé, avec raison, lors de la dernière séance du Législatif, les efforts déjà consentis par le personnel communal et les conditions de travail dans lesquelles il doit évoluer. Aussi, le Conseil communal voit mal dans ce cas là comment le personnel pourrait absorber cette augmentation de son volume d'activités qui serait plus importante qu'un 20%. Dans la mesure où le Conseil communal devrait déléguer des tâches, cela impliquerait peut-être un temps de traitement plus long. Temps de traitement pour le Conseil communal pour qu'ensuite la personne puisse inscrire ces demandes dans un contexte. La question des compétences qu'il faudrait trouver au sein du personnel communal en place se pose également, étant donné que certaines tâches que le Conseil communal peut exécuter ne reposent précisément pas sur des compétences qu'il peut trouver au sein de l'administration. Augmenter la dotation de l'effectif au sein des services et, dans ce cas, le budget devrait également être amendé à la hausse dans ce sens.
- 2) A défaut, ou si cette augmentation n'est pas suffisante pour absorber les tâches déléguées, il sera nécessaire d'identifier quelles tâches peuvent être abandonnées. Dans ce cas, le Conseil communal attend volontiers des propositions plus concrètes, étant donné que les activités et les tâches qu'il assume à ce jour répondent, au sens du président, à ses obligations pour mener à bien sa mission.

Si c'est la première option qui est retenue, il sera donc nécessaire d'amender le budget pour indiquer à quel endroit il sera nécessaire de renforcer les équipes. Cette option démontre finalement l'intérêt financier très limité de l'opération. Si c'est la deuxième option qui est choisie, le Conseil communal attend là aussi des propositions du groupe des Verts et du Conseil général afin de lister quelles activités doivent être laissées de côté, ou que l'équipe prochaine devra laisser de côté puisque l'amendement prendrait effet lors de la prochaine législature.

Pour ces différents motifs, le Conseil communal recommande au Conseil général le rejet de cet amendement.

M. Santiago (Les Verts) souhaite rappeler, puisque cela n'a pas été évoqué par le Conseil communal, que l'évaluation des tâches dans le rapport de M. Grassi Pirrone mentionnait, tel que cela a été reconnu par le Conseil communal lui-même qui s'est prêté au jeu, que l'équivalent de 1,3 poste de tâches administratives et techniques pouvaient être transférées aux équipes. C'est donc sur ces tâches que le groupe des Verts souhaite vivement que soit mis l'accent en tant que délégation des tâches.

M. Bigler (PLR) fait l'intervention suivante : « Nous sommes vraiment très surpris de cet amendement du groupe des Verts. Apparemment, lors du dernier Conseil général du 9 novembre à Noiraigue, Les Verts n'ont pas entendu ou compris le rapport du président de la CGF à ce sujet.

Raison pour laquelle je me permets de lire 2 phrases de la conclusion dudit rapport, je cite le PV, la dernière phrase en page 510 et la première en page 511 :

- ✓ « Pour toutes ces raisons, la CGF ne voit pas davantage, ni politiques, ni financiers à modifier la situation actuelle en allant vers une réduction du taux d'activité des Conseillers communaux, puisque les tâches effectuées devraient être déléguées à un personnel qu'il faudrait engager et qui n'aurait pas de disponibilité supplémentaire.
- ✓ Pour toutes ces raisons politiques et financières, la CGF préconise le maintien du statu quo et souhaite que vous approuviez son rapport. »

Pour mémoire, la CGF avait accepté à l'unanimité ce dossier ainsi que la grande majorité du Conseil général. Je me répète encore une fois, nous avons la chance d'avoir un Conseil communal compétent, nous avons la chance d'avoir un Conseil communal respectueux et nous avons encore la chance d'avoir un Conseil communal collégial qui œuvre pour le bien de la population de Val-de-Travers.

Ces économies, que préconise le groupe des Verts, ne comptent pas l'engagement de nouvelles personnes pour assurer le 20%. Donc, ces chiffres sont totalement aléatoires pour ne pas dire simplistes !

Le groupe PLR refusera l'entrée en matière et refusera aussi l'amendement. »

Le vice-président propose de voter cet amendement sur le montant total des charges portant les honoraires à fr. 767'500.-. Ce dernier est refusé par 29 voix contre 2.

## 1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

### 2 FORMATION

CC – amendements tenant compte des décisions du Grand Conseil :

2190 46310.00 Subventions des cantons et des concordats fr. ~~124'000.00~~ (-124'000.00) fr. 0.00

2192 46310.00 Subventions des cantons et des concordats fr. ~~110'000.00~~ (-110'000.00) fr. 0.00

Ces propositions n'étant pas combattues, elles sont considérées comme acceptées.

### 3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISES

CC – amendement tenant compte des décisions du Grand Conseil :

3210 46310.00 Subventions des cantons et des concordats fr. ~~3'000.00~~ (-3'000.00) fr. 0.00

Cet amendement ne suscitant aucun commentaire, le vice-président le considère comme approuvé.

## 4 SANTE

### 5 SECURITE SOCIALE

M. Mairy (cc) souhaite revenir sur l'évolution de l'aide sociale, jugée scandaleuse par les propos du rapporteur du groupe UDC. Il conçoit que son augmentation est scandaleuse, car d'année en année elle est en hausse malgré les mesures prises. Ce qui peut toutefois rester réjouissant est que cette hausse a été contenue à 4%, sachant que certaines années elle dépassait les 8 à 9%. Cela fait quelques années que l'Etat et les communes se partagent la facture sociale, non seulement pour l'aide sociale mais également pour tout type de prestations de nature sociale (subsides d'assurance

maladie, bourse d'étude, etc.). C'est donc ensemble que l'objectif de contenir cette augmentation a pu être réalisé.

Il précise que si cette aide sociale continue d'augmenter et que cela peut être qualifié de scandale, il relève que les raisons de son scandale selon la perception du Conseil communal ne sont pas forcément les mêmes que celles soulevées par le groupe UDC. C'est le fruit d'un système que le groupe UDC dénonce et regrette par ailleurs. En effet, certaines entreprises ne jouent pas ou jouent moins le jeu de recruter au sein de la main d'œuvre locale, ce qui a pour incidence de laisser une partie des travailleurs neuchâtelois sur le carreau, qui, une fois épuisé leur droit au chômage, se retrouvent également à l'aide sociale et qui parfois s'y retrouvent aussi lorsqu'ils ont un emploi qui ne leur permet malheureusement pas d'atteindre le minimum vital.

Il rappelle qu'en moyenne dans le canton, il y a environ un tiers des bénéficiaires de l'aide sociale qui sont des gens qui ont un emploi. Le second tiers est constitué de mineurs qui vivent dans une famille dont les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale. Sur le dernier tiers des bénéficiaires, sur lequel des programmes sont mis en place tant au niveau du canton qu'au sein de la commune désormais visant à favoriser leur retour à l'emploi, se trouve une minorité qui profite de l'aide sociale. C'est effectivement sur ce petit tiers que se trouvent des personnes qui profitent de ce système, mais c'est clairement une petite minorité de ce petit tiers qui constitue l'ensemble des bénéficiaires de l'aide sociale. Il précise que cet aspect de fraude à l'aide sociale n'est pas négligeable, ni négligé. Le canton, de concert avec les communes, va mettre sur pied en 2016 une campagne de lutte contre les fraudes de ce genre, fraude fiscale, travail au noir, etc., s'agissant d'une mesure qui figure dans le programme de législature du Conseil d'Etat. Aussi, il tient à préciser que ce n'est pas en s'occupant de cette minorité que la hausse de l'aide sociale pourra être résorbée.

Le groupe UDC souhaite que la commune se montre plus incitative vis-à-vis des entreprises qui s'installent ici quant au recours à la main d'œuvre locale. Il indique que le Conseil communal aimerait bien l'être. Il a déjà eu l'occasion de le souligner, il essaie à chaque fois de le rappeler et aussi de mettre en avant les moyens de formation qui existent aussi, de relayer les places d'apprentissage qui sont offertes dans les secteurs horlogers notamment. Il conçoit que c'est difficile à l'échelon communal d'être plus contraignant. Il ajoute que le canton a là aussi prévu un programme qui vise à favoriser autant que possible le recours à la main d'œuvre locale. Le Conseil communal rejoint complètement le groupe UDC qui relève que c'est un problème auquel il faudrait apporter plus de réponses pour réussir à augmenter le nombre de Neuchâtelois qui travaillent, diminuer aussi et peut-être à terme par incidence le nombre de frontaliers. Il rappelle quand même que c'est parce que Val-de-Travers bénéficie de la proximité d'un bassin frontalier d'importance que l'horlogerie a pu redécoller comme elle l'a fait depuis une dizaine d'années. Donc, le but n'est pas non plus de cacher cet élément et il faut être très clair. Si l'envie est que cette part du travail des frontaliers diminue, il faut bien comprendre que c'est aussi parce que cette main d'œuvre est présente et disponible que des entreprises s'installent sur notre commune et peuvent se développer. Entreprises, comme l'a évoqué le rapporteur du groupe POP, qui devraient en faire plus comme les collectivités publiques. Il tient à rappeler tout comme cela a déjà été fait lorsque le Conseil communal avait présenté son rapport à l'appui de la stratégie d'intégration professionnelle au niveau communal, la commune essaie aussi en tant qu'employeur de jouer cette carte d'engager quand elle le peut des personnes qui ont été placées par l'aide sociale ou par l'ORP pour un stage. Personnel qui fonctionne bien et que le Conseil communal a plaisir à intégrer dans les équipes, cela s'est déjà réalisé fréquemment au sein de la voirie et de la conciergerie notamment.

## 6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATION

CC – amendement tenant compte des décisions du Grand Conseil :

6220 36340.00 Subventions aux entreprises publiques fr. ~~635'000.00~~ (+245'000.00) fr. 880'000.00

Cet amendement ne suscitant aucune opposition, il est accepté.

## 7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## 8 ECONOMIE PUBLIQUE

### 9 FINANCES ET IMPOTS

CC – amendements tenant compte des décisions du Grand Conseil :

9100 40050.00 Impôts sur le revenu des travailleurs frontaliers fr. ~~2'011'000.00~~ (+889'000.00)  
fr. 2'900'000.00

Cet amendement n'étant pas combattu, il est également considéré comme approuvé.

### **BUDGET DES INVESTISSEMENTS : CREDITS OUVERTS ET CREDITS A SOLLICITER**

Aucune remarque.

### **PLANIFICATION FINANCIERE QUADRIENNALE 2016-2019**

M. Mairy (cc) rappelle que le passage au MCH2 a également été laborieux pour le Conseil communal. Il indique qu'il subsiste une petite coquille à la page 91 sur le tableau mentionnant la fortune nette au 1<sup>er</sup> janvier. Comme il l'a été expliqué, la fortune nette n'existe plus et a été remplacée par le capital propre. La fortune nette se monte toujours à environ 29 millions de francs, auxquels s'ajoutent passablement de réserves, ce qui constitue le capital propre, qui lui atteint les 39 millions de francs figurant dans ce tableau.

### **ARRETE**

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe à la lecture de l'arrêté d'approbation du budget, la nouvelle version qui a été transmise le 3 décembre dernier au Législatif.

M. Devenoges (PS) indique que, comme cela a été mentionné dans le préambule, le groupe socialiste propose un amendement de pure cosmétique à l'article 2, alinéa a, demandant de remplacer la mention « *Déficit du compte de résultat* » par « *Total du compte de résultats (déficit)* ». En effet, le déficit du compte de résultat présente un montant négatif. Ce chiffre négatif pourrait laisser croire qu'il s'agit d'un bénéfice, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Pour la clarté de l'opération, le groupe socialiste propose donc de remplacer le mot « déficit » par « total » en mettant en parenthèse s'il s'agit d'un déficit ou d'un bénéfice après compte de résultats, résultats au pluriel, soit dans le cas qui nous occupe un déficit.

M. Mairy (cc) rappelle que le Conseil communal souscrit à cette proposition qui rend plus claire cette dénomination et qui évite d'avoir une confusion avec un déficit négatif. Il aurait certes souhaité changer le montant lui-même du déficit, mais à défaut il changera l'intitulé.

Cette proposition ne suscitant aucune remarque, le vice-président la considère comme acceptée.

Il passe donc à la lecture de l'arrêté ainsi amendé :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

*vu la Loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;*

*vu la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;*

*vu le Règlement sur les finances, du 7 décembre 2015 ;*

*vu le rapport du Conseil communal, du 2 novembre 2015 ;*

*vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 16 novembre 2015 ;*

*sur la proposition du Conseil communal,*

arrête :

**Article premier** Le budget de fonctionnement de l'exercice 2016 est amendé comme suit :

Rubrique n° 22 2190 46310.00 Subventions des cantons et des concordats : Fr. 0.00  
(précédemment Fr. 124'000.00)  
Rubrique n° 22 2192 46310.00 Subventions des cantons et des concordats : Fr. 0.00  
(précédemment Fr. 110'000.00)  
Rubrique n° 21 3210 46310.00 Subventions des cantons et des concordats : Fr. 0.00  
(précédemment Fr. 3'000.00)  
Rubrique n° 31 6220 36340.00 Subventions aux entreprises publiques :  
Fr. - 880'000.00 (précédemment Fr. - 635'000.00)  
Rubrique n° 51 9100 40050.00 Impôts sur le revenu des travailleurs frontaliers :  
Fr. 2'900'000.00 (précédemment Fr. 2'011'000.00)

**Art. 2** Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé le budget de l'exercice 2016, qui comprend :

a) Le budget du compte de résultats, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. - 67'796'580
Revenus d'exploitation	Fr. 61'774'334
Résultat d'exploitation (déficit)	Fr. - 6'022'246
Résultat provenant des financements	Fr. + 930'310
Résultat extraordinaire	Fr. + 2'323'100
Total du compte de résultats (déficit)	Fr. - 2'768'836

b) Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses autorisées	Fr. 16'829'018
Crédits à solliciter	Fr. 15'276'975
Recettes	Fr. 0
Investissements totaux	Fr. 32'105'992

c) Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :

Dépenses autorisées	Fr. 30'000
Recettes	Fr. 0

**Art. 3** La limite de déficit du compte de résultat pour l'exercice 2016 est fixée à Fr. 3'957'300.

**Art. 4** Le montant maximal des investissements pris en compte pour l'exercice 2016 est fixé à Fr. 1'860'800.

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

<sup>2</sup>Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.

Val-de-Travers, le 7 décembre 2015 ».

Cet arrêté est approuvé par 28 oui contre 2 non et une abstention.

## **B) DELEGATION AU CONSEIL COMMUNAL DES POUVOIRS PERMETTANT DE PROCEDER AUX TRANSACTIONS IMMOBILIERES DECOULANT DES TRAVAUX EXECUTES DANS LE CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2016**

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le vice-président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucune remarque, c'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2016, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

### **Ouverture du cabinet de groupe à Fleurier**

M. Michel (cc) indique que, depuis la dernière séance, la médecine de proximité a évolué. Il rappelle qu'avec 8 médecins généralistes sur 11 qui partiront en retraite ces prochaines années, la pénurie qui s'annonce dans la région du Val-de-Travers est inquiétante.

Pour remédier à cette situation qui préoccupe le Conseil communal depuis plusieurs années, la commune de Val-de-Travers annonçait le 13 février 2015 le lancement d'un partenariat public-privé, en étroite collaboration avec Mme et M. Monique et Michel Parmigiani, visant à la mise sur pied d'un cabinet médical de groupe sur le site de l'ancienne CPHM, sis ruelle Rousseau 2 à Fleurier. Ce partenariat se traduit de la manière suivante : un investissement 100% privé avec le soutien de la commune sous forme de recherche active de médecins et de garantie de loyers pour les locaux inoccupés pendant une période définie.

Alors que le but visé était de débiter une activité médicale avant janvier 2016, le Conseil communal avait le plaisir d'annoncer en novembre dernier que cet ambitieux objectif est atteint avec l'ouverture du cabinet collectif pour le 1<sup>er</sup> décembre 2015 déjà.

L'activité médicale se mettra progressivement en place avec tout d'abord l'installation de la Dresse Catherine Aublin, médecin de famille, spécialiste en gériatrie et médecine générale dès le lundi 23 novembre 2015.

Cette première arrivée sera progressivement suivie par celles d'autres médecins durant le premier semestre 2016, les démarches étant en voie de finalisation pour quatre praticiens supplémentaires. Le Conseil communal peut annoncer la présence d'un deuxième médecin dès janvier 2016. Le moment venu, une information complémentaire et plus précise sera donnée.

Dans cette attente, le Conseil communal souhaite une chaleureuse bienvenue à la Dresse Aublin et se réjouit que la population de notre région puisse bénéficier de sa précieuse expérience.

Il transmet également toute sa reconnaissance à Mme et M. Monique et Michel Parmigiani pour leur exceptionnel engagement en faveur de la relève médicale de notre région.

### **Présentation du projet « Mobilité 2030 » du Conseil d'Etat**

M. Mairy (cc) indique que le Conseil d'Etat a lancé un projet d'envergure sous le nom de « Mobilité 2030 » qui vise à repenser les transports privés et publics du canton à l'horizon 2030. Un projet qui a bénéficié déjà à ce stade d'un large soutien, du Grand Conseil notamment. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet sur toute sa phase de présentation à l'ensemble des régions du canton, le Conseil d'Etat viendra le présenter le 19 janvier 2016 à la salle Fleurisia à Fleurier. Le Conseil communal souhaitait d'ores et déjà informer l'Assemblée de cette date. Les conseillers d'Etat MM. Laurent Favre et Alain Ribaux seront présents. Cette soirée sera organisée par l'ARVT, puisque que nous sommes en présence d'un projet cantonal à impact positif pour l'ensemble des régions.

---

## **11. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES**

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

## **12. RESOLUTIONS**

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.



---

### 13. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

#### A) QUESTIONS

1. Question de M. Pierre-Alain Devenoges (PS) **concernant l'accès à la « Grande piste du Pasquier » à Fleurier**

*« Quand l'enneigement le permet, de nombreux fleurisans (enfants, classes d'école, familles) se rendent à la « Grande piste du Pasquier » pour y faire de la luge, du ski ou du bob.*

*La passerelle sur le Fleurier donnant accès à ce lieu est actuellement impraticable.*

*Le Conseil communal peut-il nous dire si une réfection rapide est prévue et, dans le cas où il ne s'agirait pas que d'un problème purement technique, quelles sont les démarches qui ont été entreprises afin de trouver une solution à cette question ? »*

M. Fatton (cc) indique qu'effectivement des difficultés de traverser Le Fleurier par cette passerelle sont rencontrées, étant donné qu'il n'y a plus que les 2 poutrelles métalliques qui ont résisté au temps. Il souligne que ce pont n'est pas communal. Il explique que ces 2 culées sont sur des parcelles n'appartenant pas à la commune, l'une donnant sur une parcelle privée et l'autre sur des champs agricoles appartenant à une fondation. Il ignore quand ce pont a été fabriqué. Les services communaux entretenaient ce dernier. Au moins de juin, le dicastère s'est rendu compte qu'il était en mauvais état, différents éléments étant à remplacer. Les services se sont donc approchés des propriétaires des parcelles attenantes. La question de l'existence d'une convention s'est posée. Ce qui s'avère ne pas être le cas, aucune convention concernant la création de ce pont n'a été trouvée. Le propriétaire privé ne souhaite plus que les utilisateurs passent par son terrain pour accéder à l'autre côté de la rivière. Un autre pont a été construit en amont de cette passerelle, dont le propriétaire serait ouvert à ce que la population l'utilise. Des solutions sont en cours de réflexion. Il a également été envisagé de prévoir une structure sur le domaine public communal, mais cela n'est pas possible car il n'y en a pas à proximité. Cette question préoccupe donc également le Conseil communal qui espère trouver une alternative avant que la neige ne vienne et que les lugeurs ne se précipitent à vouloir traverser la rivière !

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le vice-président remercie tous les élus, Exécutif et Législatif, ainsi que le personnel communal pour son travail tout au long de l'année. Il remercie également le public de s'être déplacé, même s'il n'est pas très nombreux, ainsi que la presse. Il invite les personnes présentes à participer à la verrée organisée au Foyer. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Il lève la séance à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE VICE-PRESIDENT :

LA SECRETAIRE :

Pierre-Alain Wyss

Christelle Gertsch Macuglia